

RAPPORT ANNUEL 2014



DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE



Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire S.A, Siège Social à Abidjan, Plateau 5 et 7 Avenue J.Anona

SOMMAIRE

I .	GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	05
II .	CÔTE D'IVOIRE : ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET ACTUALITÉS	08
III .	MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	13
IV .	MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	16
V .	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUES EN CÔTE D'IVOIRE	18
VI .	ACTIVITÉ COMMERCIALE	29
VII .	COMPTES ANNUELS	32
VIII .	CHIFFRES CLÉS	38
IX .	RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)	40
X .	RÉSEAU D'AGENCES	43

CE QU'IL VOIT C'EST TOUTE L'AFRIQUE



NOTRE MÉTIER, C'EST DE VOIR AUSSI LOIN QUE LUI

DEPUIS 100 ANS, NOUS METTONS NOTRE EXPERTISE INTERNATIONALE
AU SERVICE DE 150 000 ENTREPRISES EN AFRIQUE.

AFRIQUE.SOCIETEGENERALE.COM



GROUPE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**



Une banque au service de ses clients et de l'économie, partout dans le monde

SON IDENTITÉ

Depuis sa création en 1864, **Société Générale** met son expertise au service de ses clients et du financement de l'économie, avec l'ambition de devenir la banque relationnelle de référence. L'engagement, la responsabilité, l'esprit d'équipe et l'innovation sont les valeurs partagées par l'ensemble des collaborateurs.

SON HISTOIRE

Une belle et longue histoire d'entrepreneurs...

Une histoire qui n'appartient pas seulement au passé. Elle parle de ce qu'est aujourd'hui Société Générale et de ce qu'elle projette d'être demain.

Elle raconte ce qui fait son identité profonde : l'esprit d'entreprendre, l'esprit d'innovation et l'esprit d'équipe qui animaient les fondateurs et qui sont ses meilleurs atouts pour continuer l'aventure avec la même énergie d'entreprendre. Fondée par un groupe d'industriels et de financiers portés par des idéaux de progrès, Société Générale a nourri, dès son origine, au travers de son nom, l'ambition de « favoriser le développement du commerce et de l'industrie ».

À travers l'histoire, se dessine le parcours d'une banque qui a su rester fidèle à elle-même, tout en se réinventant sans cesse pour accompagner les mutations de son temps. C'est en puisant dans ses racines qu'elle regarde aujourd'hui l'avenir, avec l'humilité de ceux qui se sont relevés des périodes difficiles de leur histoire, et avec l'optimisme aussi de ceux qui seront toujours guidés par l'esprit d'entreprendre, pour faire de Société Générale la banque du XXI^e siècle.

SA STRATÉGIE

S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, le Groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable avec l'ambition d'être la référence sur ses marchés, proche de ses clients, la banque choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes.

SES MÉTIER

Le Groupe Société Générale s'articule autour de 3 grand pôles:

- Le réseau Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama en France
- La Banque de Détail à l'International
- La Banque de Financement et d'Investissement

Société Générale est également un acteur significatif dans les métiers de services financiers spécialisés, d'assurances, de banque privée, de gestion d'actifs et de services aux investisseurs.

Le Groupe Société Générale figure dans les principaux indices de développement durable : FSE4 Good, ASPI, DJSI Wod et DJSI Europe.

CHIFFRES CLÉS 2014



148.300

COLLABORATEURS
PRÉSENTS DANS 76 PAYS



28 MILLIONS
DE CLIENTS PARTICULIERS,
PROFESSIONNELS ET
INSTITUTIONS
FINANCIÈRES



122
NATIONALITÉS
REPRÉSENTÉES



23,6
MILLIARDS D'EUROS DE
PRODUIT NET BANCAIRE

UNE PRÉSENCE DANS 76 PAYS



SOCIÉTÉ

10,2

MILLIONS D'EUROS
CONSACRÉS AUX
ACTIONS SOLIDAIRES

SPORT

PARTENARIAT SPORTIF
RUGBY, GOLF,
HANDISPORT

CULTURE

MÉCÉNAT CULTUREL
ART CONTEMPORAIN,
MUSIQUE CLASSIQUE

FINANCEMENT SOLIDAIRE

PLUS DE 82
MILLIONS D'EUROS DE LIGNES
DE FINANCEMENT EN
MICRO-FINANCE,
DONT 5,6 MILLIONS EN FRANCE



CÔTE D'IVOIRE :
ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIQUE ET ACTUALITÉS



La locomotive du développement économique de la sous-région ouest africaine

Première économie de l'Union, la croissance ivoirienne proche des deux chiffres continue de tracter l'ensemble de la région. Les cinquième et sixième revues du programme économique et financier appuyées par la Facilité Elargie de Crédits (FEC) réalisée par le FMI, en collaboration avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement (BAD), ont été concluantes. Elles ont attesté des efforts du Gouvernement en matière de réformes, principalement au niveau des finances publiques (maîtrise de la masse salariale, amélioration du recouvrement des recettes) ainsi que de la gouvernance institutionnelle et sectorielle (café-cacao, énergie, marché public, ...).

L'activité économique a également bénéficié du retour progressif des agents de la BAD durant toute l'année 2014. L'inflation se situerait autour de 0,5% en 2014 contre 2,6% en 2013 du fait du renforcement des actions de lutte contre la cherté de la vie et l'amélioration des voies de desserte des produits agricoles.

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

LE SECTEUR PRIMAIRE

Concernant l'agriculture, l'un des grands postes du PIB ivoirien, elle continue d'être dominée par le binôme café-cacao même si le gouvernement ambitionne d'accroître la production de nouvelles cultures à l'instar de l'anacarde et du riz.

Avec 520.000 tonnes de cacao transformées en 2014, la Côte d'Ivoire talonne le numéro 1 mondial, la Hollande (530.000 tonnes). Pour l'Organisation Internationale du Café et du Cacao (ICCO), le pays devrait prendre la tête du classement dès 2015.

Quant au café, à fin 2014, la production ivoirienne bien qu'éloignée des 400.000 tonnes produites durant les années fastes se maintient à 105.867 tonnes, une légère hausse de +2% par rapport à 2013. En effet, le prix peu rémunérateur du café a provoqué un abandon de cette spéculation au profit d'autres cultures jugées plus rentables par les paysans (cacao, palmier à huile, hévéas).

Au terme des onze premiers mois de l'année 2014, le secteur secondaire affiche un dynamisme de ses activités comparé à la période correspondante de 2013. L'indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) croît de +3,4% grâce au secteur manufacturier (+6,5%) et à la branche « électricité, gaz et eau » (+5,6%) tandis que les industries extractives reculent de 19,6%. Hors extraction (pétrole brut et gaz naturel), l'IHPI croît de 6,5%.

Le secteur manufacturier bénéficie du dynamisme de l'activité industrielle. Il est porté

LE SECTEUR SECONDAIRE

à fin novembre 2014 par l'ensemble des grandes branches, à l'exception des « industries pétrolières, chimiques et caoutchouc, plastiques » qui se maintiennent en baisse (-1,9%).

Les activités des industries « agroalimentaires et du tabac » sont en hausse de 9,1% portées principalement par l'industrie de « fabrication de produits alimentaires et la boisson » (+9,3%) en lien avec l'amélioration de la consommation des ménages.

La Côte d'Ivoire ambitionne d'atteindre au moins 50% de transformation des produits agricoles à l'horizon 2020 contre moins de 20% actuellement. Sont ciblés les produits de rente (anacarde, café et cacao) ainsi que les produits vivriers (légumes, céréales, fruits tropicaux). Plus de 80% des produits de rente sont exportés à l'état primaire. La production vivrière atteint 13 millions de tonnes par an avec plus de 30% de perte culturale due en partie au déficit de transformation. Des avantages fiscaux sont envisagés pour les projets industriels de cette nature.

L'indicateur avancé du BTP (sans tenir compte de la production de CIMAF), à fin juillet 2014, progresse de 7,5% tiré principalement par le « gravier de granite, les gravillons et le sable de lagune » (+45%), le bitume (+15,5%) ainsi que le béton (+33%). La prise en compte des importations et de la production de CIMAF qui a démarré sa commercialisation en juin 2013 devrait se traduire par une progression plus importante de BTP comme l'attestent les importations de ciment en baisse significative en volume (-72%) et parallèlement la nette augmentation des importations de clinker (qui entre dans la fabrication du ciment) en volume (+14%).

LE SECTEUR TERTIAIRE

Le secteur tertiaire qui représente près de 35% du PIB à fin 2014 affiche une évolution satisfaisante de la plupart de ses composantes en liaison avec le dynamisme de la demande intérieure.

L'Etat s'est fixé comme objectif, la réhabilitation de la voirie afin de rattraper le retard enregistré depuis plus d'une décennie. Les transports aussi bien maritimes (hors transbordement) qu'aériens connaissent aussi des croissances respectives de 6% et 15% par rapport à 2013.

La bonne performance du secteur des télécommunications (croissance de +14,5% des abonnés à la téléphonie mobile par rapport à 2013) a entraîné un bon développement du marché de Mobile Money. Selon un rapport publié en novembre 2014 de la Société Financière Internationale (SFI), filiale de la Banque Mondiale dédiée au secteur privé et MasterCard Fondation, environ 2,5 milliards de dollars de transactions en monnaie électronique ont été réalisées en Côte d'Ivoire par plus de deux millions d'utilisateurs de services financiers mobiles. La Côte d'Ivoire apparaît donc comme le leader dans l'adoption des services financiers mobiles dans l'UEMOA.

L'indice décrivant l'activité commerciale est quant à lui en légère hausse de 3% au terme de l'année 2014 par rapport à la même période en 2013. Cette évolution est liée au dynamisme de la vente des produits alimentaires (+13%), des matériaux de construction, quincaillerie (+13,2%) et d'automobiles, motocycles et pièces détachées (+15,3%).

L'INFLATION

L'inflation se situerait autour de 0,5% en 2014 contre 2,6% en 2013 du fait du renforcement des actions de lutte contre la cherté de la vie et l'amélioration des voies de desserte des produits agricoles.

LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

Les échanges extérieurs de la Côte d'Ivoire (hors biens exceptionnels) se caractérisent à fin décembre 2014 par une croissance en valeur à la fois des exportations (+9,8%) et des importations (+5,6%) ainsi que par un solde commercial excédentaire de FCFA 913,7 milliards.

LES FINANCES PUBLIQUES

La sixième revue de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du FMI qui s'est déroulée du 17 septembre au 2 octobre 2014 a conclu à une exécution satisfaisante du budget au 1er semestre 2014. Par ailleurs, suite à une demande des Autorités ivoiriennes, le Conseil d'Administration du FMI a consenti à une prolongation du programme pour 12 mois.

La situation des finances publiques à fin décembre 2014, est caractérisée par une bonne tenue des recettes et une rationalisation des dépenses.

Les ressources budgétaires de l'Etat ont été recouvrées à hauteur de FCFA 4.662,8 milliards pour des prévisions de 4.681,8 milliards soit un écart négatif de FCFA 19 milliards lié essentiellement à la mobilisation plus faible des recettes fiscales et non fiscales. Ces réalisations sont constituées de 85% de ressources intérieures et de 15% de ressources extérieures.

Quant aux dépenses globales, celles effectuées par l'Etat se sont élevées à FCFA 4.241,7 milliards contre un objectif de FCFA 4.367 milliards soit un taux de réalisation de 97,1% (-FCFA 125,3 milliards).

LA DETTE PUBLIQUE

La Côte d'Ivoire a atteint le point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) le 30 juin 2012. Cela a permis à l'Etat d'obtenir immédiatement l'allègement d'environ 7,3 milliards USD de sa dette extérieure, soit FCFA 4.090 milliards sur un stock de FCFA 6.374 milliards, dont 23% abandonnés par les créanciers multilatéraux, 43% par les créanciers bilatéraux du Club de Paris, et le solde par d'autres créanciers bilatéraux et commerciaux.

La situation financière de la Côte d'Ivoire s'est donc considérablement améliorée avec une perspective d'élargissement des sources de financement du budget. La Côte d'Ivoire qui s'est vu attribuer en juillet 2014 une première notation d'émetteur B1 par Moody's et B par Fitch Ratings avec une perspective positive a réussi son retour sur les marchés obligataires internationaux. Le Gouvernement a lancé un emprunt obligataire de 10 ans en juillet 2014, levant USD 750 millions. Les obligations ont été hautement sursouscrites. Le taux de rendement s'élève à 5,9%.

A noter qu'en décembre 2014 et pour éviter de tomber à nouveau dans le surendettement, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'instruments modernes de gestion de la dette publique. Parmi ceux-ci figure la Stratégie nationale de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT), qui détermine l'évolution du stock et la structure du portefeuille de la dette publique sur la période 2015 – 2019.

En ce qui concerne la dette intérieure, les règlements se sont élevés à FCFA 855,9 milliards comme prévu. Ces paiements concernent en partie les bons du trésor (FCFA 352 milliards), les obligations du trésor (FCFA 170,5 milliards), les emprunts obligataires (FCFA 167,2 milliards), la dette titrisée de la SIR (FCFA 30 milliards) ainsi que les remboursements au profit de la société PFO (FCFA 20,1 milliards).

Le stock de la dette publique intérieure ressort à FCFA 3.031,9 milliards dont FCFA 2.641,1 milliards d'encours. Ce stock ne prend pas en compte la dette de l'Etat vis-à-vis des fournisseurs.

LES AGRÉGATS MONÉTAIRES

L'évolution des agrégats monétaires à la fin de l'année 2014 est caractérisée par une augmentation de la masse monétaire (+15,9%) avec les constats suivants :

- une nette hausse des avoirs extérieurs nets de +13,7% (soit +FCFA 213,2 milliards) en raison des excédents commerciaux et du rapatriement des recettes d'exportation ;
- une augmentation de la position nette du gouvernement (+14% soit +FCFA 183,7 milliards), imputable à l'émission de titres publics pour financer les projets d'investissements ;
- une progression notable des crédits à l'économie qui s'établissent à FCFA 3.446,7 milliards (+21,8%) en raison de la poussée des crédits de campagne (+48% pour FCFA 275,8 milliards) et des crédits ordinaires notamment l'accroissement des crédits à court terme (+13,7% soit FCFA 1.892,3 milliards) et des crédits à moyen terme (+36,5% soit FCFA 1.165,5 milliards).

LE MARCHÉ BOURSIER

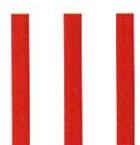
A fin décembre 2014, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a affiché une activité en nette progression par rapport à 2013.

En moyenne, le volume des transactions a fortement augmenté (+75,6%) ainsi que la valeur des transactions mais dans une proportion moindre (+38%). Le nombre de titres échangés est de 11.131.227 pour une valeur de FCFA 34,96 milliards.

A fin 2014, la BRVM compte trente-huit (38) sociétés cotées. En 2015, elle devrait accueillir au moins trois (03) nouvelles entreprises dont des banques.

A noter que plusieurs initiatives ont été lancées afin de renforcer les places boursières africaines notamment de la CEDEAO. Ainsi, un projet d'intégration des bourses d'Abidjan (BRVM), d'Accra et de Lagos est en cours d'étude. Son aboutissement est envisagé en 2020.

En définitive, les conditions d'une croissance économique pérenne et vigoureuse sont progressivement réunies. Elles laissent entrevoir un avenir meilleur et un environnement des affaires plus favorable. La bonne santé économique du pays a attiré de nombreux investisseurs et des concurrents dans le secteur bancaire. Le marché financier jouera un rôle majeur dans la marche du pays vers l'émergence à l'horizon 2020.



MOT DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION





M. Tiémoko Yadé COULIBALY, Président du Conseil d'Administration de SGBCI

Chers clients, partenaires, actionnaires,

J'ai l'honneur d'introduire le rapport annuel SGBCI se référant à l'exercice 2014.

Pour le compte de cette année, notre institution a réalisé une performance remarquable, en parfaite cohérence avec la nette amélioration du climat sociopolitique et celui des affaires en Côte d'Ivoire.

En effet, l'économie ivoirienne a évolué dans un environnement favorable, marquée par la poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND – 2012/2015). Des changements majeurs ont été réalisés pour encourager l'investissement privé notamment les réformes structurelles et les projets majeurs dont les nouveaux codes attractifs (miniers et énergétiques) respectant les normes internationales.

SGBCI, banque leader de l'UMOA, s'est fermement engagée à accompagner ce processus de croissance à travers le financement des projets de développement et d'investissement de l'Etat

et des entreprises, en plus du rôle important qu'elle joue dans la réalisation des projets de vie des ménages.

Le présent rapport, bilan de cet exercice réussi de SGBCI, ouvre une lucarne sur le groupe Société Générale pour revenir à l'institution à l'honneur : son historique, ses filiales, sa gouvernance, ses réalisations au titre de l'exercice 2014... Un contenu qui sans nul doute améliore la connaissance de notre institution et de son environnement.

Je voudrais pour conclure, remercier ici notre conseil d'administration pour les décisions et orientations, nos clients et partenaires pour leur confiance et le personnel pour son engagement dans le développement de notre maison commune.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Tiémoko Yadé COULIBALY	Président du Conseil d'Administration
Monsieur Hubert de SAINT JEAN	Administrateur Directeur Général
Monsieur Frédéric BACCELLI	Administrateur représentant le groupe ALLIANZ
Monsieur Patrick VERNET	Administrateur représentant Société Générale
Monsieur Jean-Louis MATTEI	Administrateur
Monsieur Tchétché N'GUESSAN	Administrateur
Monsieur Bernardo SANCHEZ-INCERA	Administrateur
Monsieur Jean-Luc PARER	Administrateur
Monsieur Abdel Aziz THIAM	Administrateur
Monsieur Alexandre MAYMAT	Administrateur

IV

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



2014 | L'ANNÉE DE LA TRANSFORMATION



M. Hubert de SAINT JEAN, Administrateur Directeur Général de SGBCI

Après une année 2013 délicate sur le plan social et sur le plan économique pour notre banque, SGBCI, le leader historique du marché bancaire ivoirien, devait se remettre profondément en cause pour s'adapter au dynamisme du marché et faire face à une concurrence toujours plus rude et toujours plus performante. Inaugurée par le programme des « Cent jours pour changer » initié le 18 octobre 2013 avec la participation active des quatre vingt cadres dirigeants de la banque, la transformation de la SGBCI s'est poursuivie avec un renforcement du comité de direction se traduisant, entre autres nominations, par l'arrivée de Bassirou Diagne comme Directeur Général Adjoint Ressources et de Harold Coffi comme Directeur Général Adjoint Entreprises et Marchés financiers.

L'équipe de direction ayant été musclée, la transformation de la banque s'est accélérée dans tous les domaines et a commencé à porter ses fruits dès le deuxième trimestre de l'année 2014 pour se poursuivre au troisième et s'amplifier au dernier quart. C'est ainsi que SGBCI a gagné deux points de part de marché en crédits à la clientèle en 2014, mettant ainsi en évidence un nouveau dynamisme.

Malgré une hausse importante des rémunérations visant à mettre à niveau nos grilles de salaires par rapport au marché et à améliorer le bien-être et la

motivation de nos collaborateurs, notre Résultat Brut d'Exploitation s'est accru de plus de 19 % grâce à un Produit Net Bancaire dynamique et en croissance de près de 15 %. Notre portefeuille de crédits sains s'est quant à lui accru de près de 40 %, contribuant de manière décisive au financement du développement d'une économie ivoirienne en pleine expansion.

Par ailleurs, grâce à l'efficacité de notre recouvrement et à une politique de gestion du risque rigoureuse, nous avons pu engranger en 2014 plus de récupérations de créances que de nouvelles provisions sur notre portefeuille de crédits.

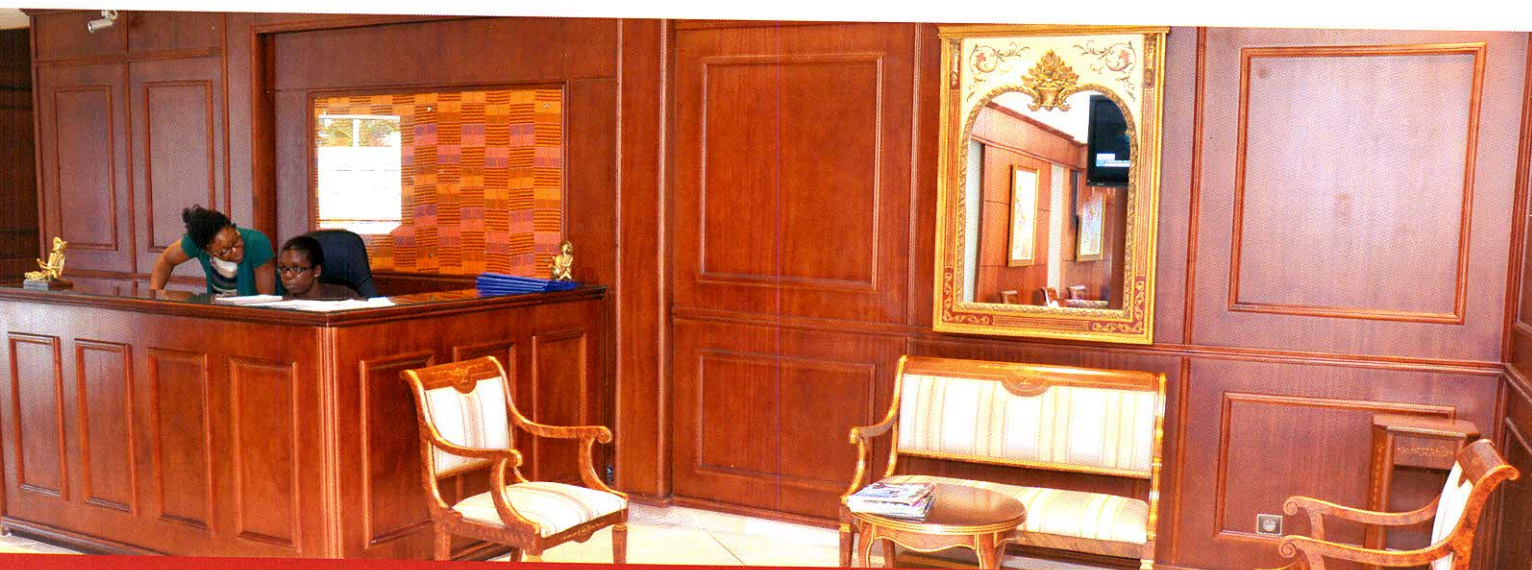
C'est ainsi que notre résultat net a pu atteindre le niveau, jamais égalé jusqu'à présent, de 27,7 Mds F CFA, soit une croissance de 112% par rapport à l'exercice 2013.

Au nom du Comité de direction, je voudrais remercier et féliciter chaleureusement les collaborateurs, les clients et tous les partenaires de la SGBCI pour ces réalisations.





SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE BANQUES
EN CÔTE D'IVOIRE



La banque leader en Côte d'Ivoire et dans l'UMOA

PROFIL

Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire (SGBCI) est la filiale ivoirienne du grand groupe financier européen Société Générale. Leader depuis plus de 50 ans du secteur bancaire en Côte d'Ivoire et dans la zone UMOA, elle vient en soutien aux principaux acteurs du tissu économique : Etat, ménages, professionnels, entreprises, institutions financières. Alliant l'expertise de l'ensemble des lignes-métiers du Groupe Société Générale et la connaissance pointue de son marché et de sa clientèle, SGBCI est en mesure de proposer une offre complète et personnalisée de produits et services bancaires et financiers à tous les clients.

SGBCI, ce sont :

- Des valeurs fortes que sont l'esprit d'équipe, l'innovation, l'engagement et la responsabilité,
- Une relation personnalisée avec la clientèle grâce à un vaste réseau d'agences et des conseillers de clientèles dédiés,
- Un dispositif multi canal renforcé pour être accessible toujours et partout,
- Une qualité de service accentuée par la création d'espaces dédiés notamment pour les entreprises,
- Une présence dans la sous-région avec des participations dans 3 autres filiales africaines du groupe Société Générale : SG Burkina, SG Bénin et SG Sénégal
- Une présence sur le marché de la microfinance avec la participation dans la structure ADVANS CI.
- Une présence sur le marché financier à travers SOGEBOURSE et SOGESPAR.

• **SOGEBOURSE** a été créée dans le cadre de la mise en œuvre du marché financier régional. Filiale de SGBCI en charge de la gestion et de l'intermédiation, elle est actionnaire de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et du Dépositaire Central/ Banque de Règlement.

SOGEBOURSE est l'un des leaders des 20 SGI en activité sur le marché financier régional.

• Dans une zone économique prometteuse avec un environnement financier en pleine mutation, guider les investisseurs est un objectif prioritaire pour **SOGESPAR**, filiale SGBCI pour la gestion d'actifs pour le compte de tiers en Côte d'Ivoire. Les équipes SOGESPAR accompagnent en effet les clients de la Société Générale sur le marché financier régional de l'UMOA à travers plusieurs types de fonds obligataires, diversifiés, équilibrés et des actions.

ACTIONNARIAT

- Groupe Société Générale :
73,2%
- Groupe Allianz :
8,7%
- Flottant : (plus de 3500 actionnaires) :
18,1%

FILIALES ET PARTICIPATIONS

- SG Burkina : **5%**
- Sogebourse : **85%**
- SG Bénin : **2,5%**
- Sogespar : **100%**
- SG Sénégal : **2,5%**
- Advans : **10%**

HISTORIQUE

1962

La Société Générale procède à une reconversion profonde de l'activité de sa succursale ivoirienne ouverte depuis 1941. Elle renforce ses moyens en la dotant des 3 guichets exploités par la Banque Commerciale Africaine qu'elle a rachetée le 15 juillet 1962. L'ensemble est porté à une entité nouvelle, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, le 23 Novembre 1962, avec la participation de l'état et de plusieurs partenaires financiers internationaux.

En association avec Air Afrique, SGBCI initie la construction de son nouveau siège social, la première réalisation post coloniale d'envergure dans le quartier du Plateau. Le bâtiment est inauguré le 12 novembre 1965 par son excellence M. Félix Houphouët Boigny alors Chef d'Etat de Côte d'Ivoire.

1965

1972

Le développement de l'informatique de gestion à partir des années 70 permet aux banques d'automatiser les traitements de masse. Au premier rang des sociétés utilisatrices de technologies avancées, SGBCI acquiert en 1972 un ordinateur IBM 360-30 permettant le développement d'une application de gestion des comptes en temps réel. A partir de 1980, SGBCI entreprend l'équipement de l'ensemble de son réseau en matériel informatique, se dotant ainsi d'un important réseau informatique interconnecté.

La Bourse des Valeurs d'Abidjan ouvre ses portes et SGBCI est au rang des premières sociétés dont le titre est admis à la côte. La valeur du titre n'a cessé d'évoluer et est estimée aujourd'hui à plus de 95 000 F CFA

1976

1977

Dès sa création, SGBCI amorce une extension continue qui permettra de la doter en 1977 de 29 agences. Aujourd'hui, SGBCI est présente sur toute l'étendue du territoire ivoirien à travers ses 67 agences dont 44 à Abidjan et 23 en province. Elle poursuit l'extension de son réseau avec l'ouverture de nouvelles agences et d'espaces dédiés à la clientèle bonne gamme et patrimoniale, aux professionnels et aux entreprises.

SGBCI abandonne son logo initial inspiré de la tradition des poids akan stylisés, et adopte le carré rouge et noir, s'intégrant ainsi dans l'identité du groupe Société Générale.

Le carré est une forme pure qui exprime l'équilibre, la force, la solidité, la rigueur. Quant aux couleurs rouge et noir, elles sont fortes et s'opposent : le rouge vif et tonique, et le noir rigoureux et sobre. Cette opposition est régulée et adoucie par le blanc, lumineux et serein, constituant un point de perspective et d'ouverture.

2005

2008

SGBCI ouvre le 4 novembre, le premier centre de relations clients du secteur bancaire ivoirien afin de renforcer la proximité avec sa clientèle et d'optimiser sa prise en charge.

Après « La banque des ivoiriens » puis « Ensemble bâtissons notre avenir » SGBCI a adopté en mars 2011 une nouvelle signature « Développons ensemble l'esprit d'équipe », un message fort vis-à-vis de l'ensemble de ses clients et de ses collaborateurs. Une signature qui montre clairement la volonté du groupe Société Générale et donc de SGBCI de se positionner comme LA banque relationnelle de référence

2011

2012

SGBCI lance dans le cadre de la célébration de son cinquante-naine, FIDELIA, le premier programme de fidélité et de parrainage du secteur bancaire ivoirien, afin de consolider la relation client.

SGBCI inaugure son agence centrale complètement renovée. Surplombée d'une magnifique coupole de verres, l'agence est en forme de cercle fermé à l'intérieur duquel opèrent les différentes équipes commerciales. Un réaménagement répondant aux exigences de confort et de confidentialité de la clientèle.

2013

ÉQUIPE DIRIGEANTE



Hubert DE SAINT JEAN
Administrateur Directeur Général



Un contrôle permanent efficace, c'est la garantie du développement sain de notre business.

Diagne BASSIROU
Directeur Général Adjoint
Directeur des Ressources



Nous fondons toute notre action commerciale sur l'adaptabilité et la disponibilité des équipes, pour être et rester le partenaire numéro 1 des entreprises.

Harold COFFI
Directeur Général Adjoint
Directeur des Entreprises
et Marchés Financiers



Le client au cœur des préoccupations : être la banque relationnelle de référence, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes.

Frédéric LEIRITZ
Directeur Commercial
Particuliers et Professionnels



En toute indépendance et avec objectivité, contribuer efficacement à la maîtrise de l'ensemble des risques sur leur périmètre géographique.

Nabil TAHARI
Directeur Contrôle
Périodique



Nous accompagnons le changement en créant les conditions de l'Innovation, et favorisons le développement de l'Esprit d'Equipe en incitant chacun à mettre son énergie et ses talents au service du collectif.

Jerome EHUI
Directeur des Ressources
Humaines



Nous garantissons la fiabilité des informations financières indispensables au management, aux investisseurs et aux autorités.

Charles-Eric MOULOD
Directeur des Affaires
Financières



Accompagner la croissance du PIB et de nos clients, tout en maîtrisant nos risques.

Edouard WONG-FAT
Directeur Risques et
Recouvrement



Nous oeuvrons à rendre SGBCI accessible de par sa proximité et sa simplicité.

Kady DOUKOURE
Directeur Multicanal
Marketing et Communication



Une ambition, une excellente gestion de la prévention des risques et porter la voix de SGBCI auprès des autorités publiques lors des grandes réformes impactant l'activité bancaire.

Richard BADIA
Secrétaire Général

ÉQUIPE DIRIGEANTE



Soutenir l'activité par une fourniture de services infaillible et rigoureuse.

Mallaica VIOT
Directeur Logistique et Immeubles



Efficacité Opérationnelle et Innovation au cœur de notre action.

Adama OUATTARA
Directeur des Services Bancaires et Organisation



Acteur de référence pour garantir le succès des placements ainsi que la recherche de financement sur le marché des capitaux de l'UMOA.

Antoine YOBUE
Directeur SOGEBOURSE



Notre politique, assurer un rendement optimal des capitaux confiés en alliant respect des contraintes réglementaires et politiques d'investissements internes.

Niamien KOUADIO
Directeur SOGESPAR



COMITÉS SPÉCIALISÉS

COMITÉ DES RISQUES

Analyse périodiquement l'organisation et le fonctionnement de la filière risque de SGBCI, examine le portefeuille des risques de crédit et de marché auxquels est exposée la banque et rend compte au Conseil d'Administration de ses travaux.

COMITÉ D'AUDIT ET DES COMPTES

Se tient informé de l'évolution de l'environnement légal et réglementaire ayant un impact sur les travaux dont il supervise la bonne exécution, et examine les travaux du contrôle périodique et du contrôle permanent (...)

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Est chargé de faire part de ses avis et recommandations au Conseil d'Administration sur les rémunérations détaillées des cadres dirigeants de la banque et des titulaires des postes clés, (...).

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE SGBCI

La croissance économique que connaît le pays continue d'attirer de nombreux investisseurs, obligeant ainsi les banques à une concurrence accrue afin de capter voire accroître leurs parts de marché. L'assouplissement des conditions bancaires et la création de produits innovants sont entre autres les conséquences de cette lutte acharnée.

Malgré l'agressivité des concurrents, les créances saines à la clientèle connaissent une bonne progression (+39,7% à fin de période ; +23,5% en moyenne).

Les ressources collectées auprès de la clientèle ont également progressé (+15,7% en fin de période ; +10,6% en moyenne).

La marge d'intérêt est en hausse de +13,5% suite à l'effet conjugué d'une bonne croissance des produits d'intérêts (+7,4%) et d'une économie des charges (baisse de 5,9%).

LES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

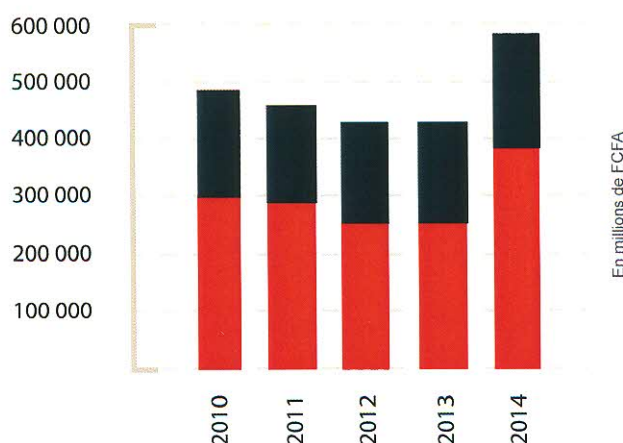
Au 31 décembre 2014, en données fin de période, les crédits sains à la clientèle atteignaient FCFA 589,3 milliards, en hausse de 39,7% par rapport à fin 2013.

Les données moyennes, quant à elles, font apparaître une croissance (+23,5%), qui recouvre :

- une progression des crédits à la clientèle corporate et professionnelle (+24,1%), davantage marquée pour les crédits à court terme et par un regain d'activité au niveau du moyen terme,
- une croissance appréciable des crédits à la clientèle privée (+16,7%),
- une évolution positive des crédits ordinaires en faveur de l'Etat (+160,1%).

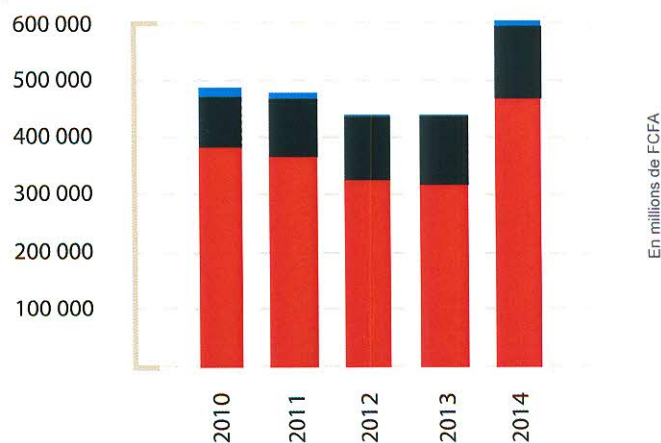
Provisionnées à hauteur de 94%, les créances douteuses et litigieuses brutes baissent suite aux efforts entrepris par l'équipe dirigeante en vue de l'assainissement du portefeuille et par le dynamisme des équipes en charge du recouvrement dont les efforts ont commencé à porter leurs fruits.

La partie non provisionnée correspond à des engagements assortis de garanties réelles (hypothèques de 1er rang de valeur certaine, gages espèces) ou de cautions bancaires.



EVOLUTION DES CREDITS PAR DUREE
(données fin de période)

■ COURT TERME ■ MOYEN ET LONG TERME (LEASING Y COMPRIS)



REPARTITION DES CREDITS PAR CATEGORIE DE CLIENTS
(données fin de période)

■ ENTREPRISES ET PROFESSIONNELS ■ PARTICULIERS ■ ETAT ET SECTEUR PUBLIC NON MARCHAND

LES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

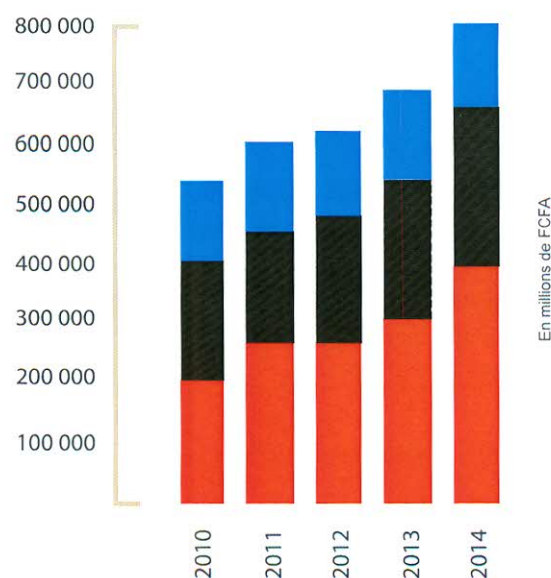
Ils enregistrent une hausse (+8,1% en données fin de période), tirée par les cautions fiscales et douanières, et par les cautions délivrées d'ordre de banques, pour compte de grandes entreprises étrangères adjudicataires de marchés publics de travaux ou de fournitures de biens d'équipement.

LES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Hausse remarquable des dépôts de 15,7% en données fin de période comparativement à décembre 2013 (FCFA 844 milliards contre FCFA 729 milliards). Cette hausse est portée par les comptes à vue et les comptes d'épargne qui enregistrent une variation de +18% (FCFA 688 milliards contre FCFA 585 milliards).

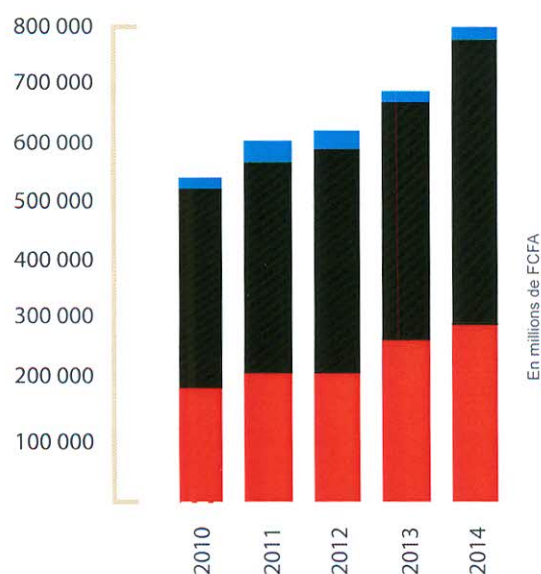
En données moyennes, la hausse est de 10,6% (FCFA 725 milliards contre FCFA 655 milliards). Elle se décompose comme suit :

- une très bonne tenue des dépôts « corporate » (+15,3%), principalement sur le marché des « Grandes Entreprises »,
- une hausse des dépôts de la clientèle professionnelle (+4,6%),
- une évolution honorable des dépôts de la clientèle privée (+9,8%),
- une baisse (-10,6%) des dépôts ordinaires de l'Etat et du secteur public non marchand qui atténue la croissance de l'ensemble.



EVOLUTION DES DEPOTS PAR NATURE
(données fin de période)

■ DEPOT A VUE ■ EPARGNE ■ DEPOT A TERME



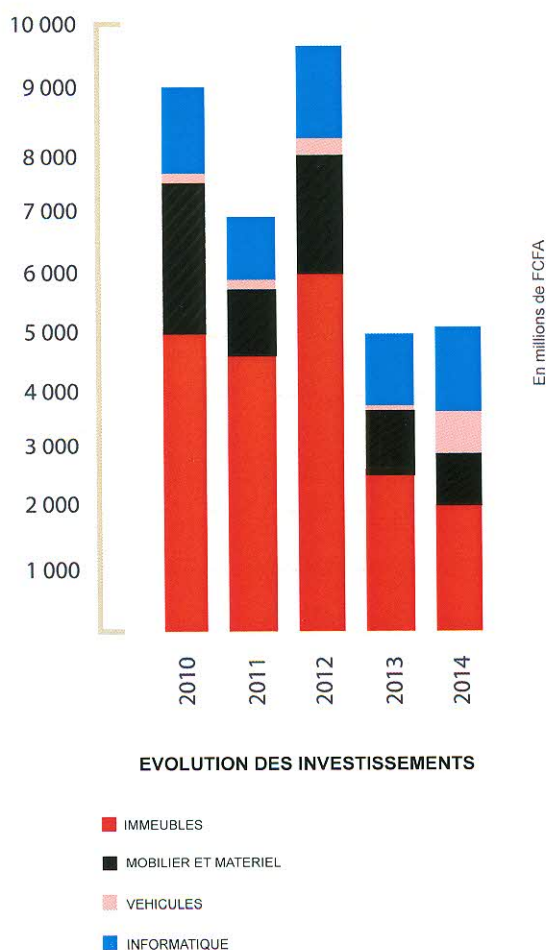
REPARTITION DES DEPOTS PAR CATEGORIE DE CLIENTS
(données fin de période)

■ ENTREPRISES ET PROFESSIONNELS ■ PARTICULIERS ■ CLIENTELE DIVERSE

LES INVESTISSEMENTS

Les investissements de l'exercice, composés des dépenses de rénovation du Siège, de certaines agences et du parc automobile, se sont élevés à 5,1 milliards en 2014, en hausse de 3,1% par rapport à 2013.

Ce montant est toutefois nettement en deçà de celui budgété (10 milliards), en raison d'un décalage dans la réalisation de certains investissements immobiliers (mise aux normes IGH de l'immeuble du siège) et de la suspension de certaines constructions (restaurant d'entreprise, parking de la pyramide...).



LES RÉSULTATS

La banque a terminé l'exercice 2014 avec un résultat net de FCFA 27,7 milliards (contre FCFA 13,1 milliards en 2013, soit +112,4%) grâce non seulement à un Produit Net Bancaire en augmentation (+15,0%) malgré la hausse des frais généraux (+11,9%), mais aussi à l'amélioration du Coût Net du Risque (+FCFA 2,5 milliards en 2014 contre -FCFA 11,4 milliards en 2013) et du Résultat Exceptionnel (+FCFA 685 millions en 2014 contre -FCFA 273 millions en 2013).

Les produits d'intérêts encaissés en 2014 ont connu une hausse de 7,4% par rapport à 2013 même s'ils ont atteint un taux de réalisation budgétaire de 98%. Le dernier trimestre aura été meilleur que les trois premiers (impact de la campagne café-cacao 2014-2015, des crédits accordés dans le cadre de la rentrée scolaire 2014/2015 et de l'organisation des festivités de fin d'année). Nous notons :

- Une hausse des intérêts sur crédits à la clientèle commerciale (+4%). Les efforts menés par la nouvelle équipe dirigeante au travers de recrutements de managers qualifiés, la redynamisation de la Direction Commerciale Entreprise, la création de nouveaux produits (affacturation...) et l'offre de services 'sur mesure' (adaptés à chaque type de clients) sont les causes de cette performance.
- Une progression notable des intérêts sur crédits à la clientèle privée (+8%), inférieure à celle des encours moyens gérés (+16,7%) suite à la forte pression que subissent nos taux du fait de la concurrence.
- Une variation des produits des créances sur l'Etat conforme aux prévisions. L'exposition globale, surtout constituée de bons et d'obligations, est en hausse et cela se ressent au niveau des produits.
- Une forte croissance des produits sur opérations de trésorerie et interbancaires. Par ailleurs, le

portefeuille de titres de placement s'étant étoffé (à la suite de nouvelles souscriptions de titres publics à court terme émis sur le marché financier régional par les Etats de l'UEMOA) nous avons encaissé des intérêts supplémentaires appréciables.

- Un apport appréciable des dividendes sur participations, reçus de SOGEPAR et SOGEBOURSE essentiellement.

Les mesures prises touchant les dépôts rémunérés (révision à la baisse des taux de la grille concernant les comptes à terme, arrêt de la promotion des comptes à rente Carhuit) ont entraîné une baisse de 5,9% des charges financières (FCFA 14,3 milliards en 2014 contre FCFA 15,2 milliards en 2013).

La performance au 31/12/14 s'est également fait ressentir au niveau des commissions avec une hausse de 19% comparativement à 2013 (FCFA 31 milliards contre FCFA 26,1 milliards en 2013) et ce, malgré la mesure de la BCEAO visant la gratuité de certains services bancaires mise en œuvre depuis le 01/10/2014.

Les commissions liées à l'activité de la clientèle commerciale (commissions de mouvements, com-

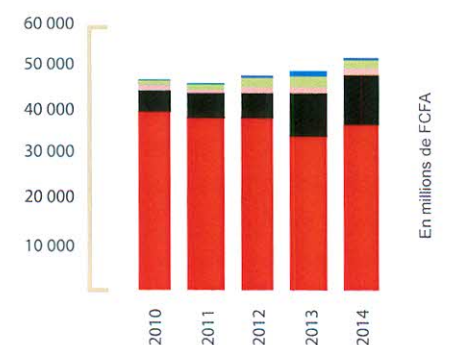
missions sur opérations avec l'étranger) ainsi que celles liées à l'activité de la clientèle privée sont en hausse. A noter également la bonne performance des recettes provenant de la monétique et de la banque à distance.

L'augmentation des frais généraux (+12%) ayant été significative du fait de l'impact des mesures sociales, le Résultat Brut d'Exploitation est ressorti à FCFA 30,5 milliards, en hausse de 19% par rapport à l'exercice précédent.

La meilleure sélectivité dans l'octroi des crédits et les efforts de récupération du service du recouvrement ont permis de réaliser un coût net du risque positif (FCFA 2,5 milliards en 2014 contre -FCFA 11,4 milliards en 2013).

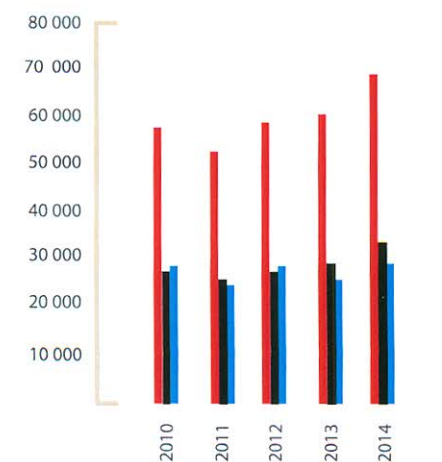
Les provisions pour risques et charges se sont affaïssées suite à la constatation en 2013 des dotations complémentaires effectuées en application des préconisations de la mission de la Commission Bancaire.

Les produits exceptionnels sont également en bonne progression (FCFA 2.157 millions en 2014 contre FCFA 867 millions en 2013).



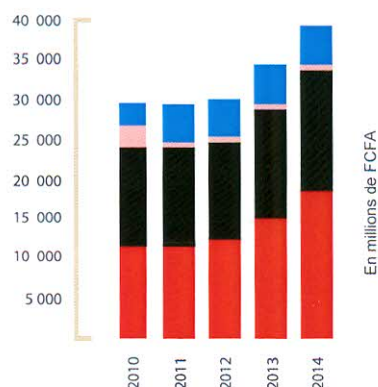
EVOLUTION DES PRODUITS D'INTERETS

■ INTERETS SUR CREDITS A LA CLIENTELE
■ PRODUITS DES CREANCES SUR L'ETAT (Y COMPRIS EECI)
■ DIVIDENDES SUR PARTICIPATIONS ET OPERATIONS DE REPORTAGE
■ INTERETS SUR TITRES DE PLACEMENT
■ AUTRES



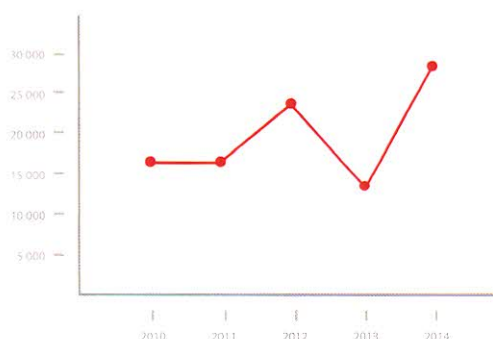
EVOLUTION PNB/FRAIS DE GESTION/RBE

■ PRODUIT BANCAIRE ■ FRAIS DE GESTION ■ RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION



EVOLUTION DES FRAIS GENERAUX

■ FRAIS DU PERSONNEL ■ FRAIS D'EXPLOITATION
■ IMPOTS ET TAXES ■ AMORTISSEMENTS



EVOLUTION DU RESULTAT NET

—●— RESULTAT NET (RN)

VI

ACTIVITÉ
COMMERCIALE



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE EN CHARGE DES ENTREPRISES ET MARCHÉS FINANCIERS



Équipe commerciale Petites et Moyennes Entreprises

La DGA Entreprises et Marché Financiers, s'inscrit dans une démarche stratégique qui a pour objectif, verticalement, de se positionner comme le partenaire incontournable qui sait, parfaitement, identifier les besoins des clients et les satisfaire avec rigueur, et horizontalement, être la première banque locale et régionale.

C'est pourquoi en 2014, pour retrouver la confiance des clients qui nous avaient fait défaut, notamment, lors de l'exercice précédent, nous les avons écoutés avant d'entreprendre des changements.

Forts de ces informations, nous avons rationalisé notre organisation interne, afin de privilégier la proximité avec les clients. Puis, nous avons renforcé les équipes avec de fortes compétences locales. Enfin, nous avons lancé de nouveaux produits dont la vocation est de répondre très précisément, aux attentes de la clientèle.

Ces choix ont été couronnés de succès, puisque, dès 2014, nous avons retrouvé notre place de numéro 1 sur le marché ivoirien, en termes de financement des entreprises, et la progression s'est traduite par une croissance à deux chiffres, près de 40%.

Culturellement enracinés dans une volonté de performance, nous avons accéléré en 2015 en adaptant tous nos changements, afin de les optimiser. Et nous avons poursuivi la création de nouveaux supports, comme la toute nouvelle salle de marché.

Heureux bénéficiaires des savoirs accumulés du Groupe depuis plus de 150 ans, soucieux de pérenniser tout progrès, quelles que soient les difficultés rencontrées, nous fondons toute notre action commerciale sur l'adaptabilité et la disponibilité, au-delà du seuil classique, pour être et rester le partenaire numéro 1 des grandes, moyennes et petites entreprises, pour tout type de services financiers.

DIRECTION COMMERCIALE DES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

La SGBCI est la plus grande banque de Côte d'Ivoire, mais aussi de la zone UMOA. S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, la SGBCI allie solidité financière et stratégie de croissance durable, afin de mettre sa performance au service du financement de l'économie et des projets de ses clients.

La Direction Commerciale des Particuliers et des Professionnels (DCPP) a pour priorité stratégique la poursuite du dynamisme commercial en s'appuyant sur la satisfaction client, la qualité des services, la valeur ajoutée et l'innovation.

Le réseau d'agences de la SGBCI accompagne une clientèle diversifiée de particuliers et de professionnels, mais aussi d'entreprises, d'associations et de collectivités locales. Leur satisfaction est au cœur de son action et la DCPP déploie une offre adaptée aux besoins des clients. Elle repose sur un dispositif multi canal, un maillage dense d'agences, des outils de relation à distance, des conseillers dédiés et une offre de produits et services complète et diversifiée.

La SGBCI dispose de solides positions sur le marché ivoirien tant sur les dépôts et crédits des particuliers avec près de 25% de parts de marché globalement.

Bénéficiant de son modèle de banque universelle tournée vers ses clients, d'efforts de transformation, d'une culture risques bien implantée et d'une gouvernance renouvelée, la Direction Commerciale des Particuliers et des Professionnels est en bonne position pour saisir les opportunités de croissance.

Notre ambition est d'être la banque relationnelle de référence sur les marchés des particuliers et des professionnels, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes. Nous avons fait le choix d'un modèle solide bénéficiant d'un ancrage historique de plus de 50 ans, d'un dispositif recentré, bien adapté aux défis économiques, réglementaires et technologiques, un modèle fondé également sur les synergies.



Agence Palmeraie, Abidjan - Plateau siège

VII

COMPTES
ANNUELS



BILAN

(en millions de FCFA)

MONTANTS NETS

ACTIF	2013	2014
CAISSE	38 368	40 349
CREANCES INTERBANCAIRES	138 038	84 990
A vue	88 180	74 410
Banques centrales	61 884	68 587
Trésor Public, CCP	-	6
Autres établissements de crédit	26 296	5 817
A terme	49 858	10 580
CREANCES SUR LA CLIENTELE	426 725	593 702
Portefeuille d'effets commerciaux	12 731	21 611
Crédits de campagne	-	-
Crédits ordinaires	12 731	21 611
Autres concours à la clientèle	329 165	427 074
Crédits de campagne	17 913	26 040
Crédits ordinaires	311 252	401 034
Comptes ordinaires débiteurs	84 829	143 768
Affacturage	-	1 249
TITRES DE PLACEMENT	186 057	215 666
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 816	9 898
CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	3 977	5 621
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	660	705
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 328	40 578
ACTIONNAIRES ET ASSOCIES	-	-
AUTRES ACTIFS	21 066	18 784
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	5 487	9 711
TOTAL DE L'ACTIF	865 432	1 020 004

BILAN

(en millions de FCFA)
MONTANTS NETS

PASSIF	2013	2014
DETTES INTERBANCAIRES	10 611	31 099
A vue	10 611	27 456
Trésor Public, CCP	8 910	7 846
Autres établissements de crédit	1 701	19 610
A terme	-	3 643
DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	728 910	843 652
Comptes d'épargne à vue	165 059	176 583
Comptes d'épargne à terme	59 240	68 915
Bons de caisse	18 815	24 411
Autres dettes à vue	355 549	432 553
Autres dettes à terme	130 247	141 190
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	-	-
AUTRES PASSIFS	5 722	10 774
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	18 590	16 723
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 708	9 222
PROVISIONS REGLEMENTÉES	160	160
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	-
FONDS AFFECTÉS	-	-
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	22 100	22 170
CAPITAL OU DOTATION	15 556	15 556
PRIMES LIÉES AU CAPITAL	2 429	2 429
RESERVES	38 520	40 478
ECART DE REEVALUATION	-	-
REPORT A NOUVEAU (+/-)	75	15
RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	13 051	27 726
TOTAL DE L'ACTIF	865 432	1 020 004

HORS BILAN

(en millions de FCFA)
MONTANTS NETS

ENGAGEMENTS DONNÉS	2013	2014
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
En faveur des ets de crédit	-	-
En faveur de la clientèle	23 653	31 386
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
D'ordre des ets de crédit	18 565	10 684
D'ordre des ets de la clientèle	84 973	96 176
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
Reçus des ets de crédit	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
Reçus de ets de crédit	38 704	37 425
Reçus de la clientèle	287 556	335 546
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

COMPTE DE RESULTAT

(en millions de FCFA)
MONTANTS NETS

CHARGES	2013	2014
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	15 237	14 333
Intérêts et charges assimilées sur dettes interbancaires	3	247
Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard de la clientèle	15 234	14 087
Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre	-	-
Charges sur comptes bloqués d'action et sur emprunts et titres subordonnés	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	-	-
CHARGES SUR CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	2 934	2 707
COMMISSIONS	493	306
CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	268	552
Charges sur titres de placement	-	2
Charges sur opérations de change	186	368
Charges sur opérations de hors bilan	82	182
CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE	867	1 099
ACHAT DE MARCHANDISES	-	-
STOCKS VENDUS	-	-
VARIATIONS DE STOCK DE MARCHANDISES	-	-
FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	31 763	36 286
Frais de personnel	14 728	17 804
Autres frais généraux	17 035	18 482
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMO	4 921	4 861
SOLDE EN PERTE DE CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES	11 438	-
ET DU HORS BILAN		
EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR	-	70
RISQUES BANCAIRES GENERAUX		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	426	268
PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	714	1 204
IMPOT SUR LE BENEFICE	740	5 544
BENEFICE DE L'EXERCICE	13 051	27 726
TOTAL	82 852	94 956

COMPTE DE RESULTAT

(en millions de FCFA)

MONTANTS NETS

PRODUITS	2013	2014
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	37 760	39 970
Intérêts et produits assimilés sur dettes interbancaires	1 007	647
Intérêts et produits assimilés sur dettes à l'égard de la clientèle	36 179	38 880
Produits et profits sur prêts et titres subordonnés	177	195
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	397	248
PRODUITS SUR CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	3 596	2 895
COMMISSIONS	22 240	25 342
PRODUITS SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	13 639	16 885
Produits sur titres de placement	9 424	11 268
Dividendes et produits assimilés	1 448	1000
Produits sur opérations de change	1 402	3054
Produits sur opérations de hors bilan	1 365	1563
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 627	2 843
MARGE COMMERCIALE	-	-
VENTE DE MARCHANDISES	-	-
VARIATIONS DE STOCK DE MARCHANDISES	-	-
PRODUITS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION	2 077	2 365
REPRISE D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMO	46	-
SOLDE EN BÉNÉFICE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CRÉANCES	-	2 499
ET DU HORS BILAN		
EXCÉDENT DES REPRISES SUR LES DOTATIONS	-	-
DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	142	263
PROFITS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	725	1894
PERTE DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	82 852	94 956

VIII

CHIFFRES
CLÉS

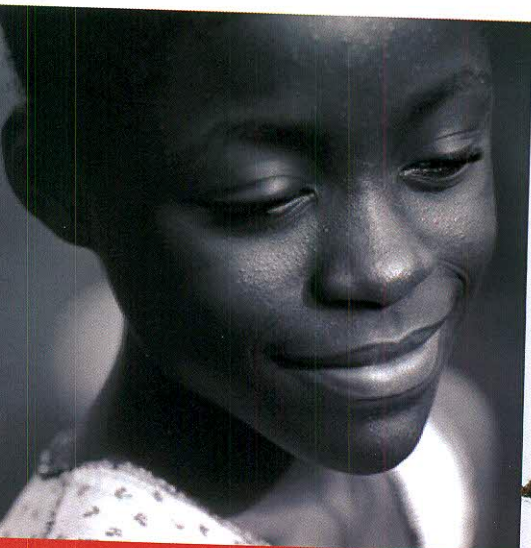


CHIFFRES CLÉS 2014

En millions de FCFA	2010	2011	2012	2013	2014
Total Bilan	681 753	794 643	798 460	865 432	1 020 004
Capital	15 556	15 556	15 556	15 556	15 556
Fonds propres comptables	70 511	72 977	75 276	78 839	80 806
Dettes à l'égard de la clientèle	561 911	654 021	659 430	728 910	843 653
Créances sur la clientèle	469 593	452 445	428 020	426 725	593 702
Produit Net bancaire	57 909	53 584	59 938	60 717	69 797
Frais généraux	- 30 387	- 29 919	- 31 335	- 35 132	- 39 329
Résultat Brut d'Exploitation	27 522	23 665	28 603	25 586	30 468
Résultat Net	16 155	15 988	23 318	13 051	27 726
Coefficient d'exploitation	52,5%	55,8%	52,3%	57,9%	56,3%
Dividendes distribués (par action en FCFA)	4400	4 400	6 350	3 585	5 970
Nombres d'agences	48	56	63	66	67
Effectif (Agents titulaires + CDD)	924	941	1 059	1 112	1 157

VI

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE





Soutien de SGBCI à l'association MGEE dans le cadre de la rénovation de l'Ecole Primaire Publique AKOUEDO village.

La responsabilité sociale et environnementale fait partie intégrante du savoir faire de Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire (SGBCI).

La banque conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux, et le respect de l'environnement partout où elle exerce ses activités et ambitionne être l'acteur de référence en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

A cet effet, sa politique de responsabilité a consisté à mettre en œuvre des engagements d'ordre social au profit d'associations et organismes œuvrant pour les droits et la protection des populations dites « faibles ».

Aussi, au démarrage de ses actions citoyennes en 2010, SGBCI a porté son choix sur le Bureau International Catholique de l'Enfance en Côte d'Ivoire (BICE). Cet engagement s'est matérialisé par d'importants travaux de réhabilitation du centre Sauvetage d'Abidjan du BICE, destiné à l'accueil d'urgence et la réinsertion des enfants en rupture familiale, victimes d'abus, de maltraitance et de violence, et la rénovation des locaux du Centre CEPA, centre d'écoute pilote d'Adjamé.

L'action à l'endroit du BICE pourrait être considérée comme étant celle qui a amené SGBCI à mettre les popu-

lations au cœur de ses préoccupations. Mais il n'en est rien.

En effet, en 2006, la banque avait déjà financé deux projets de plantations d'hévéa en partenariat avec la SAPH à Abengourou et Agbaille dans le but de participer à la reconstruction du massif forestier ivoirien.

Et depuis 2012, SGBCI a mis l'accent sur la pérennité de ses actions sociales. Plusieurs conventions d'assistance médicale, pharmaceutique et matérielle, en plus de celle du BICE, ont vu le jour entre la banque et diverses institutions telles que la pouponnière Marie Thérèse Houphouët-Boigny, le Mouvement Global de la protection des Enfants et de l'Environnement (MGEE), l'association Treichville Biafra Olympique (TBO) et la pouponnière de Dabou.

Aujourd'hui, l'orientation RSE de SGBCI va au-delà des actions sociales classiques. Il s'agit désormais de mettre en place un système de gestion pleinement intégré à l'organisation de la banque, s'appuyant sur de multiples dispositifs et organes existants à tous les niveaux : dispositifs de gouvernance, de conformité et de contrôle interne, comités des risques, comités des nouveaux produits, règlements intérieurs, Code de

conduite, Charte d'Audit, Code de conduite fiscale, etc.

Aussi, la politique adaptée à cette nouvelle vision consiste-t-elle à mettre en œuvre des engagements et à progresser durablement selon les cinq axes stratégiques ci-dessous :

- le développement d'une finance responsable, notamment au travers de la mise en application des Principes Généraux Environnementaux & Sociaux du Groupe dans tous les métiers ;
- le déploiement d'une offre bancaire solidaire et responsable ;
- le renforcement d'une démarche 'employeur responsable' ;
- l'exemplarité dans la gestion de son impact environnemental et dans ses achats ;
- le renforcement de son rôle au cœur de la société civile.

Par ailleurs, à l'instar de plusieurs filiales du groupe (Ghana, Cameroun, Madagascar, Burkina Faso), SGBCI a également intégré la micro finance, important levier de croissance économique de nos pays en voie de développement, dans sa stratégie RSE.

A cet effet, elle détient à ce jour 10% de parts dans le capital de Advans CI, l'accompagnant ainsi dans le développement de son offre et le renforcement de ses capacités de financement au bénéfice des populations n'ayant pas accès aux services bancaires.

Dans le cadre de ce partenariat, SGBCI a mis à la disposition de Advans CI, des locaux notamment l'agence Adjamé Château d'eau et une partie de l'agence Koumassi St Etienne, en plus des cartes bancaires co brandées utilisables sur l'ensemble de son vaste réseau de Distributeurs Automatiques de Billets.

En soutenant Advans CI, SGBCI entend contribuer efficacement à l'inclusion financière.

A propos d'Advans CI :

Forte d'un réseau commercial de sept (07) agences et de plus de 300 collaborateurs, Advans CI offre déjà à plus de 30 000 entrepreneurs et particuliers en Côte d'Ivoire, des services financiers pratiques et économiques incluant entre autres des crédits allant de 150 000 à 150 millions FCFA, des comptes d'épargne gratuits avec la meilleure rémunération du marché, des comptes courants à des tarifs très avantageux, ainsi qu'une gamme complète de services financiers (transferts, cartes bancaires, chèques, mobile banking, assurances, etc.).



Signature de convention carte co-brandée SGBCI - ADVANS par M. Bassirou DIAGNE, DGA SGBCI et M. Grégoire DANIEL-FEDOU, DG ADVANS CI

VII

RÉSEAU
D'AGENCES SGBCI



AGENCES D'ABIDJAN

ABOBO GARE	(225) 24 47 70 47
ABOBO SAMAKE (point banque)	(225) 24 47 70 40
ADJAME INDENIE	(225) 20 30 36 46
ADJAME LIBERTE	(225) 20 30 45 90
ADJAME NANGUI ABROGOUA	(225) 20 22 38 77
ANGRE DJIBI	(225) 20 50 19 34
BIETRY	(225) 21 75 91 90
COCODY AGHIEN	(225) 22 52 67 40
COCODY CENTRE	(225) 22 40 17 96
COCODY DEUX PLATEAUX	(225) 22 40 51 90
COCODY LYCÉE TECHNIQUE	(225) 22 44 52 42
COCODY RUE DES JARDINS	(225) 22 40 61 61
COCODY VALLONS	(225) 22 40 99 77
KOUMASSI MARCHÉ	(225) 21 75 78 90
KOUMASSI REMBLAIS	(225) 21 75 65 20
KOUMASSI SAINT ETIENNE	(225) 21 75 17 40
MARCORY AUTOROUTE	(225) 21 75 94 00
MARCORY CENTRE	(225) 21 21 24 95
PLATEAU AKWABA	(225) 20 25 20 34
PLATEAU CITÉ FINANCIÈRE	(225) 20 30 29 93
PLATEAU COMMERCE	(225) 20 31 18 40
PLATEAU DOKUI	(225) 22 52 79 60

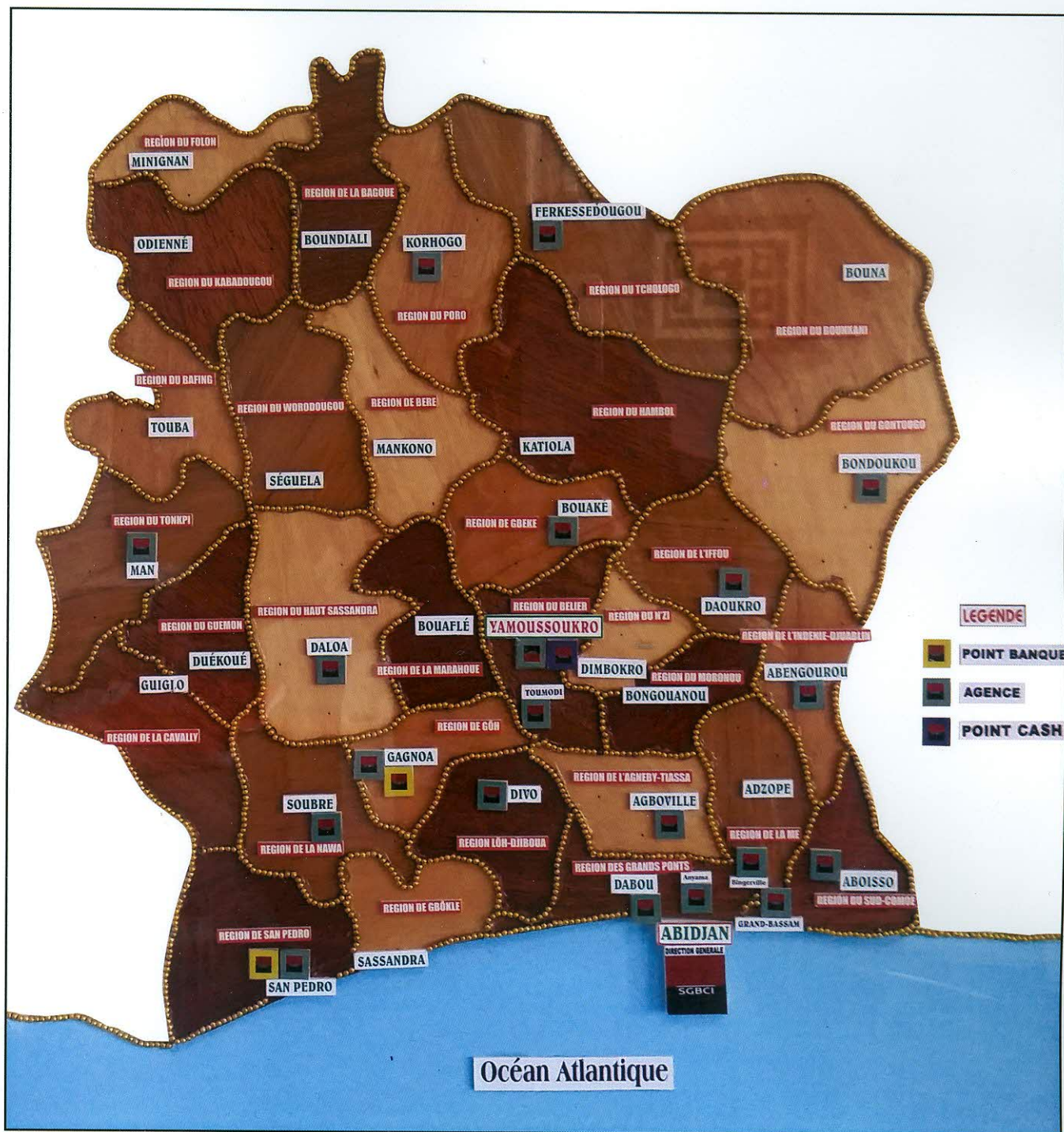
PLATEAU DUPARC	(225) 20 31 21 90
PLATEAU PRIVILÈGE	(225) 20 20 15 92
PLATEAU PYRAMIDE	(225) 20 20 15 08
PLATEAU SIÈGE	(225) 20 20 12 34
PORT-BOUET HOTEL DE VILLE	(225) 21 75 95 56
RIVIERA ANONO	(225) 22 43 75 71
RIVIERA GOLF	(225) 22 40 99 33
RIVIERA PALMERAIE	(225) 22 49 53 67
RIVIERA SAINTE FAMILLE	(225) 22 49 00 20
TREICHVILLE MARINE	(225) 21 75 91 75
TREICHVILLE MOSQUÉE	(225) 21 75 94 21
TREICHVILLE NANAN YAMOUSSO	(225) 21 75 48 78
VRIDI	(225) 20 20 10 54
WILLIAMSVILLE	(225) 22 52 67 40
YOPOUGON ANANERAIE	(225) 23 53 28 85
YOPOUGON BEL-AIR	(225) 23 53 52 54
YOPOUGON NIANGON NORD	(225) 23 51 66 88
YOPOUGON NIANGON SUD	(225) 23 51 50 40
YOPOUGON FICGAYO	(225) 23 46 72 30
YOPOUGON SAINT ANDRÉ	(225) 23 53 29 29
YOPOUGON PORT-BOUET 2	(225) 23 53 29 88
ZONE 4 PAUL LANGEVIN	(225) 21 21 45 75

Données au 31/05/2015

AGENCES DE PROVINCE

ABENGOUROU	(225) 35 91 34 58
ABOISSO	(225) 21 30 65 31
AGBOVILLE	(225) 23 56 63 16
ANYAMA MARCHÉ	(225) 23 55 84 95
BINGERVILLE	(225) 22 40 32 28
BONDOUKOU	(225) 35 90 55 03
BOUAKÉ	(225) 31 65 92 02
DABOU	(225) 23 57 81 84
DALOA	(225) 32 76 72 50
DAOUKRO	(225) 31 97 94 00
DIVO	(225) 32 76 03 44
FERKESSÉDOUGOU	(225) 36 86 99 42

GAGNOA	(225) 32 77 71 00
GAGNOA DIOULABOUGOU	(225) 32 77 13 71
GRAND-BASSAM	(225) 21 30 39 45
KORHOGO	(225) 32 85 00 60
MAN	(225) 33 78 08 65
SAN PÉDRO	(225) 34 71 71 91
SAN PÉDRO BARDOT	(225) 34 71 97 50
SOUBRÉ	(225) 34 72 50 52
TOUMODI	(225) 30 62 90 97
YAMOUSSOUKRO AGENCE	(225) 30 64 38 60
YAMOUSSOUKRO HABITAT	(225) 30 64 62 00



Réseau d'agences SGBCI



SGBCI

Abidjan Plateau, 5-7 Avenue Joseph Anoma
01 BP 1355 Abidjan Côte d'Ivoire
Tel. +225 20 20 12 34 - 20 20 14 92
www.societegenerale.ci

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE



Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire S.A, Siège Social à Abidjan, Plateau 5 et 7 Avenue J.Anoma

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE
23 Juin 2015

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2014

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE



Sommaire

- 04 ■ PRÉSENTATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 06 ■ ORDRE DU JOUR
- 08 ■ RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 22 ■ RAPPORT GÉNÉRAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 25 ■ RAPPORT SPÉCIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 47 ■ COMPTES ANNUELS 2014
- 54 ■ RÉOLUTIONS

PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présentation du Conseil d'Administration

Monsieur Tiémoko Yadé COULIBALY	PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Monsieur Hubert de SAINT JEAN	ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GÉNÉRAL
Monsieur Frédéric BACCELLI	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA SOCIÉTÉ ALLIANZ
Monsieur Patrick VERNET	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (FRANCE)
Monsieur Jean-Louis MATTEI	ADMINISTRATEUR
Monsieur Tchétché N'GUESSAN	ADMINISTRATEUR
Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERRA	ADMINISTRATEUR
Monsieur Jean-Luc PARER	ADMINISTRATEUR
Monsieur Abdel Aziz THIAM	ADMINISTRATEUR
Monsieur Alexandre MAYMAT	ADMINISTRATEUR

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

01

Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2014

02

Rapport général des commissaires aux comptes

03

Rapport spécial des commissaires aux comptes

04

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014

05

Quitus aux administrateurs et commissaires aux comptes

06

Affectation du résultat

07

Nomination d'administrateurs

08

Renouvellement des mandats de certains administrateurs

09

Situation des mandats des commissaires aux comptes :

- Non renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes suppléants

10

Fixation de la somme allouée au Conseil d'Administration et au Président du Conseil d'Administration

11

Questions diverses

12

Pouvoirs en vue des formalités.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous présenter, conformément à nos statuts, notre rapport sur l'activité de la banque et soumettre à votre approbation les comptes annuels au 31 Décembre 2014.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Première économie de l'Union, la croissance ivoirienne proche des deux chiffres continue de tracter l'ensemble de la région. Au cours de l'année 2014, l'économie ivoirienne a évolué dans un environnement favorable, marquée par la poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND – 2012/2015), notamment les réformes structurelles et les projets majeurs. Ainsi, le Gouvernement a mis en œuvre de nouveaux codes attractifs (mines et électricité) respectant les normes internationales portant sur l'investissement.

Ces changements majeurs pour encourager l'investissement privé se sont réalisés dans un cadre macroéconomique assaini. En effet, les cinquième et sixième revues du programme économique et financier appuyées par la Facilité Elargie de Crédits (FEC) réalisées par le FMI, en collaboration avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement (BAD), ont été concluantes. Elles ont attesté des efforts du Gouvernement en matière de réformes, principalement au niveau des finances publiques (maîtrise de la masse salariale, amélioration du recouvrement des recettes) ainsi que de la gouvernance institutionnelle et sectorielle (café-cacao, énergie, marchés publics, ...).

L'activité économique a également bénéficié du retour progressif des agents de la BAD durant toute l'année 2014. L'inflation se situerait autour de 0,5% en 2014 contre 2,6% en 2013 du fait du renforcement des actions de lutte contre la cherté de la vie et l'amélioration des voies de desserte des produits agricoles.

• L'ACTIVITE ECONOMIQUE

LE SECTEUR PRIMAIRE

Concernant l'agriculture, l'un des grands postes du PIB ivoirien, elle continue d'être dominée par le binôme Café-Cacao même si le gouvernement ambitionne d'accroître la production de nouvelles cultures à l'instar de l'anacarde et du riz.

Avec 520.000 tonnes de cacao transformées en 2014, la Côte d'Ivoire talonne le numéro un mondial, la Hollande (530.000 tonnes). Pour l'Organisation Internationale du Café et du Cacao (ICCO), le pays devrait prendre la tête du classement dès 2015.

Quant au café, à fin 2014, la production ivoirienne bien qu'éloignée des 400.000 tonnes produites durant les années fastes se maintient à 105.867 tonnes en légère hausse de +2% par rapport à 2013. En effet, le prix peu rémunérateur du café a provoqué un abandon de cette spéculation au profit d'autres cultures jugées plus rentables par les paysans (cacao, palmier à huile, hévéa).

LE SECTEUR SECONDAIRE

Au terme des onze premiers mois de l'année 2014, le secteur secondaire affiche un dynamisme de ses activités comparé à la période correspondante de 2013. L'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) croît de

+3,4% grâce au secteur manufacturier (+6,5%) et à la branche « électricité, gaz et eau » (+5,6%) tandis que les industries extractives reculent de 19,6. Hors extraction (pétrole brut et gaz naturel), l'IHPI croît de 6,5%.

Le secteur manufacturier bénéficie du dynamisme de l'activité industrielle. Il est porté à fin novembre 2014 par l'ensemble des grandes branches, à l'exception des « industries pétrolières, chimiques et caoutchouc, plastiques » qui se maintiennent en baisse (-1,9%).

Les activités des industries « agroalimentaires et du tabac » sont en hausse de 9,1% portées principalement par l'industrie de « fabrication de produits alimentaires et de boissons » (+9,3%) en lien avec l'amélioration de la consommation des ménages.

La Côte d'Ivoire ambitionne d'atteindre au moins 50% de transformation des produits agricoles à l'horizon 2020 contre moins de 20% actuellement. Sont ciblés les produits de rente (anacarde, café et cacao) ainsi que les produits vivriers (légumes, céréales, fruits tropicaux). Plus de 80% des produits de rente sont exportés à l'état primaire. La production vivrière atteint 13 millions de tonnes par an avec plus de 30% de pertes culturelles dû en partie au déficit de transformation. Des avantages fiscaux sont envisagés pour les projets industriels de cette nature.

L'indicateur avancé du BTP (sans tenir compte de la production de CIMAF), à fin juillet 2014, progresse de 7,5% tiré principalement par le « gravier de granite, les gravillons et le sable de lagune » (+45%), le bitume (+15,5%) ainsi que le béton (+33%). La prise en compte des importations et de la production de CIMAF qui a démarré sa

commercialisation en juin 2013 devrait se traduire par une progression plus importante du BTP comme l'attestent les importations de ciment en baisse significative en volume (-72%) et parallèlement la nette augmentation des importations de clinker (qui entre dans la fabrication du ciment) en volume (+14%).

LE SECTEUR TERTIAIRE

Le secteur tertiaire qui représente près de 35% du PIB à fin 2014 affiche une évolution satisfaisante de la plupart de ces composantes en liaison avec le dynamisme de la demande intérieure.

L'Etat s'est fixé comme objectif, la réhabilitation de la voirie afin de rattraper le retard enregistré depuis plus d'une décennie. Les transports aussi bien maritimes (hors transbordement) qu'aériens connaissent aussi des croissances respectives de 6 % et 15% par rapport à 2013.

La bonne performance du secteur des télécommunications (croissance de +14,5% des abonnées à la téléphonie mobile par rapport à 2013) a entraîné un bon développement du marché de Mobile Money. Selon un rapport publié en novembre 2014 de la Société Financière Internationale (SFI), filiale de la Banque Mondiale dédiée au secteur privé et MasterCard Fondation, environ 2,5 milliards de dollars de transactions en monnaie électronique ont été réalisées en Côte d'Ivoire par plus de deux millions d'utilisateurs de services financiers mobiles. La Côte d'Ivoire apparaît donc comme le leader dans l'adoption des services financiers mobiles dans l'UEMOA.

L'indice décrivant l'activité commerciale est quant à lui en légère hausse de 3% au terme de l'année 2014 par rapport à la même période en 2013. Cette évolution est liée au dynamisme de

la vente des produits alimentaires (+13%), des matériaux de construction, quincaillerie (+13,2%) et d'automobiles, motocycles et pièces détachées (+15,3%).

• L'INFLATION

L'inflation se situerait autour de 0,5% en 2014 contre 2,6% en 2013 du fait du renforcement des actions de lutte contre la cherté de la vie et l'amélioration des voies de desserte des produits agricoles.

• LES ECHANGES EXTERIEURS

Les échanges extérieurs de la Côte d'Ivoire (hors biens exceptionnels) se caractérisent à fin décembre 2014 par une croissance en valeur à la fois des exportations (+9,8%) et des importations (+5,6%) ainsi que par un solde commercial excédentaire de FCFA 913,7 milliards.

• LES FINANCES PUBLIQUES

La sixième revue de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du FMI qui s'est déroulée du 17 septembre au 2 octobre 2014 a conclu à une exécution satisfaisante du budget au 1er semestre 2014. Par ailleurs, suite à une demande des Autorités ivoiriennes, le Conseil d'Administration du FMI a consenti à une prolongation du programme pour 12 mois.

La situation des finances publiques à fin décembre 2014, est caractérisée par une bonne tenue des recettes et une rationalisation des dépenses.

Les ressources budgétaires de l'Etat ont été recouvrées à hauteur de FCFA 4.662,8 milliards

pour des prévisions de 4.681,8 Mds soit un écart négatif de FCFA 19 milliards lié essentiellement à la mobilisation plus faible des recettes fiscales et non fiscales. Ces réalisations sont constituées de 85% de ressources intérieures et de 15% de ressources extérieures.

Quant aux dépenses globales, celles effectuées par l'Etat se sont élevées à FCFA 4.241,7 milliards contre un objectif de FCFA 4.367 milliards soit un taux de réalisation de 97,1% (-FCFA 125,3 milliards).

• LA DETTE PUBLIQUE

La Côte d'Ivoire a atteint le point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) le 30 juin 2012. Cela a permis à l'Etat d'obtenir immédiatement l'allègement d'environ USD 7,3 milliards de sa dette extérieure, soit FCFA 4.090 Mds sur un stock de FCFA 6.374 Mds, dont 23% abandonnés par les créanciers multilatéraux, 43% par les créanciers bilatéraux du Club de Paris, et le solde par d'autres créanciers bilatéraux et commerciaux.

La situation financière de la Côte d'Ivoire s'est donc considérablement améliorée avec une perspective d'élargissement des sources de financement du budget. La Côte d'Ivoire qui s'est vu attribuer en juillet 2014 une première notation d'émetteur B1 par Moody's et B par Fitch Ratings avec une perspective positive, a réussi son retour sur les marchés obligataires internationaux. Le Gouvernement a lancé un emprunt obligataire de 10 ans en juillet 2014, levant USD 750 millions. Les obligations ont été hautement sursouscrites. Le taux de rendement s'élève à 5,9%.

A noter qu'en décembre 2014 et pour éviter de tomber à nouveau dans le surendettement, la Côte

d'Ivoire s'est dotée d'instruments modernes de gestion de la dette publique. Parmi ceux-ci figure la Stratégie nationale de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT), qui détermine l'évolution du stock et la structure du portefeuille de la dette publique sur la période 2015 – 2019.

En ce qui concerne la dette intérieure, les règlements se sont élevés à FCFA 855,9 Mds comme prévu. Ces paiements concernent en partie les bons du trésor (352 Mds), les obligations du trésor (170,5 Mds), les emprunts obligataires (167,2 Mds), la dette titrisée de la SIR (30 Mds) ainsi que les remboursements au profit de la société PFO (20,1 Mds).

Le stock de la dette publique intérieure ressort à FCFA 3.031,9 Mds dont 2.641,1 Mds d'encours. Ce stock ne prend pas en compte la dette de l'Etat vis-à-vis des fournisseurs.

• LES AGREGATS MONETAIRES

L'évolution des agrégats monétaires à la fin de l'année 2014 est caractérisée par une augmentation de la masse monétaire (+15,9%) avec les constats suivants :

- une nette hausse des avoirs extérieurs nets de +13,7% (soit +FCFA 213,2 milliards) en raison des excédents commerciaux et du rapatriement des recettes d'exportation ;
- une augmentation de la position nette du gouvernement (+14% soit +FCFA 183,7 milliards), imputable à l'émission de titres publics pour financer les projets d'investissements ;
- une progression notable des crédits à l'économie qui s'établissent à FCFA 3.446,7 milliards (+21,8%) en raison de la poussée des crédits de

campagne (+48% pour FCFA 275,8 milliards) et des crédits ordinaires notamment l'accroissement des crédits à court terme (+13,7% soit FCFA 1.892,3 milliards) et des crédits à moyen terme (+36,5% soit FCFA 1.165,5 milliards).

• LE MARCHE BOURSIER

A fin décembre 2014, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), a affiché une activité en nette progression par rapport à 2013.

En moyenne, le volume des transactions a fortement augmenté (+75,6%) ainsi que la valeur des transactions mais dans une proportion moindre (+38%). Le nombre de titres échangés est de 11.131.227 pour une valeur de FCFA 34,96 milliards.

A fin 2014, la BRVM compte trente-huit (38) sociétés cotées. L'objectif de la bourse régionale est d'atteindre 40 sociétés au cours des prochaines années. En 2015, la BRVM devrait accueillir au moins trois (03) nouvelles entreprises dont des banques.

A noter que plusieurs initiatives ont été lancées afin de renforcer les places boursières africaines notamment de la CEDEAO. Ainsi, un projet d'intégration des bourses d'Abidjan (BRVM), d'Accra et de Lagos est en cours d'étude. Son aboutissement est envisagé en 2020.

• CONCLUSION

Les conditions d'une croissance économique pérenne et vigoureuse sont progressivement réunies. Elles laissent entrevoir un avenir meilleur et un environnement des affaires plus favorable. La bonne santé économique du pays a attiré de nombreux investisseurs et des concurrents dans le secteur bancaire. Le marché financier jouera un rôle majeur dans la marche du pays vers l'émergence à l'horizon 2020.

ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SGBCI

La croissance économique que connaît le pays continue d'attirer de nombreux investisseurs, obligeant ainsi les banques à une concurrence accrue afin de capter voire accroître les parts de marché. L'assouplissement des conditions bancaires et la création de produits innovants sont entre autres les conséquences de cette lutte acharnée.

Malgré l'agressivité des concurrents, les créances saines à la clientèle connaissent une bonne progression (+39,7% à fin de période ; +23,5% en moyenne).

Les ressources collectées auprès de la clientèle ont également progressé (+15,7% en fin de période ; +10,6% en moyenne).

La marge d'intérêt est en hausse de +13,5% suite à l'effet conjugué d'une bonne croissance des produits d'intérêts (+7,4%) et d'une économie des charges (baisse de 5,9%).

• LES CREDITS A LA CLIENTELE

En millions de FCFA	2012	2013	2014	Variation 2013/2014
Données à fin de période*				
Entreprises et professionnels	322 319	307 989	445 975	44,8%
Particuliers	97 319	110 830	131 908	19,0%
Administrations et secteur public non marchand	3 331	3 021	11 387	276,9%
Total créances productives	422 969	421 840	589 270	39,7%
Créances improductives nettes	5 050	4 886	4 432	-9,3%
Total	428 019	426 726	593 702	39,1%
Données moyennes*				
Entreprises et professionnels	323 494	281 547	349 277	24,1%
Particuliers	91 121	103 004	120 244	16,7%
Administrations et secteur public non marchand	2 798	3 849	10 013	160,1%
Total créances productives	417 413	388 400	479 534	23,5%
Créances improductives	3 130	10 999	3 820	-65,3%
Total	420 543	399 399	483 354	21,0%

* hors encours de crédit-bail

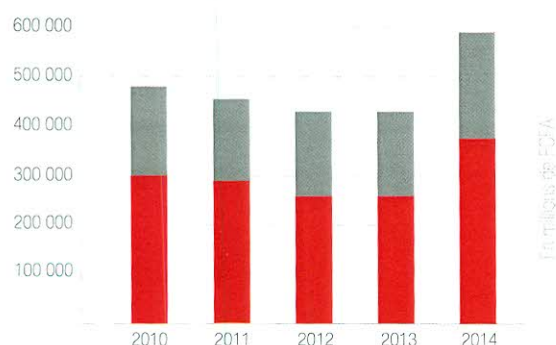
Au 31 décembre 2014, en données fin de période, les crédits sains à la clientèle atteignaient FCFA 589,3 milliards, en hausse de 39,7% par rapport à fin 2013.

Les données moyennes, quant à elles, font apparaître une croissance (+23,5%), qui recouvre :

- une progression des crédits à la clientèle corporate et professionnels (+24,1%), davantage marquée pour les crédits à court terme et par un regain d'activité au niveau du moyen terme,
- une croissance appréciable des crédits à la clientèle privée (+16,7%),
- une évolution positive des crédits ordinaires en faveur de l'Etat (+160,1%)

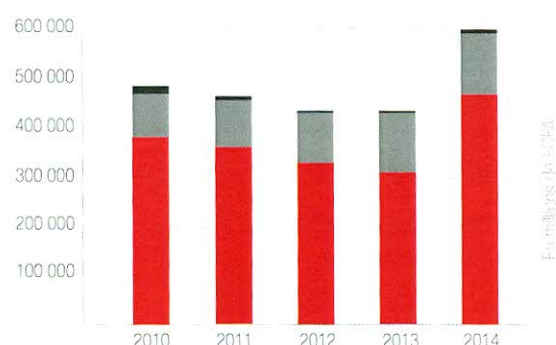
Provisionnées à hauteur de 94%, les créances douteuses et litigieuses brutes baissent suite aux efforts entrepris par l'équipe dirigeante en vue de l'assainissement du portefeuille et par le dynamisme des équipes en charge du recouvrement dont les efforts ont commencé à porter leurs fruits.

La partie non provisionnée correspond à des engagements assortis de garanties réelles (hypothèques de 1er rang de valeur certaine, gages espèces) ou de cautions bancaires.



EVOLUTION DES CREDITS PAR DUREE
(données fin de période)

■ COURT TERME ■ MOYEN ET LONG TERME (LEASING Y COMPRIS)



REPARTITION DES CREDITS PAR CATEGORIES DE CLIENT
(données fin de période)

■ ENTREPRISES ET PROFESSIONNELS ■ PARTICULIERS ■ ETAT ET SECTEUR PUBLIC NON MARCHAND

• LES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Ils enregistrent une hausse (+8,1% en données fin de période), tirée par les cautions fiscales et douanières, et par les cautions délivrées d'ordre de banques, pour le compte de grandes entreprises étrangères adjudicataires de marchés publics de travaux ou de fournitures de biens d'équipement.

• LES DEPOTS DE LA CLIENTELE

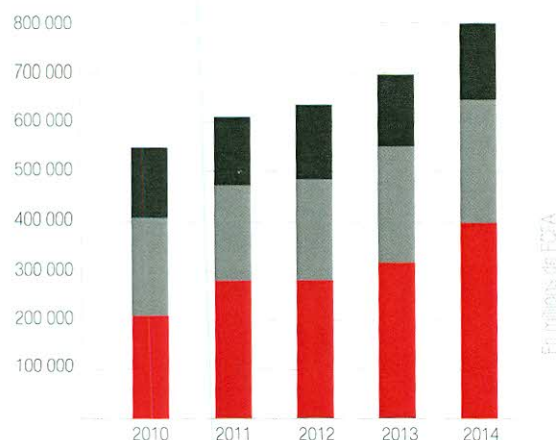
Leur évolution se présente ainsi :

En millions de FCFA	2012	2013	2014	Variation 2013/2014
Données à fin de période				
Entreprises et professionnels	225 876	259 664	312 190	20,2%
Particuliers	404 747	428 153	478 996	11,9%
Etat et secteur ublic non marchand	9 912	7 034	8 197	16,5%
Autres sommes dues	18 904	34 059	44 270	30,0%
Total	659 438	728 910	843 653	15,7%
Données moyennes				
Entreprises et professionnels	215 817	234 424	265 079	13,1%
Particuliers	387 307	410 992	451 139	9,8%
Etat et secteur ublic non marchand	16 618	9 815	8 776	-10,6%
Autres sommes dues	27 894			
Total	647 636	655 231	724 994	10,6%

Hausse remarquable des dépôts de 15,7% en données fin de période comparativement à décembre 2013 (FCFA 844 milliards contre FCFA 729 milliards). Cette hausse est portée par les comptes à vue et les comptes d'épargne qui enregistrent une variation de +18% (FCFA 688 milliards contre FCFA 585 milliards).

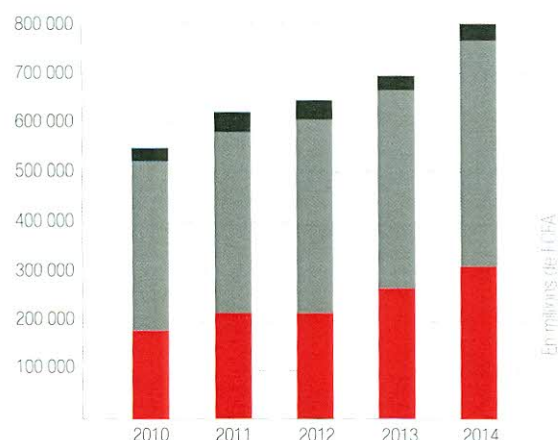
En données moyennes, la hausse est de 10,6% (FCFA 725 milliards contre FCFA 655 milliards). Elle se décompose comme suit :

- une très bonne tenue des dépôts « corporate » (+15,3%), principalement sur le marché des « Grandes Entreprises »
- une hausse des dépôts de la clientèle de professionnels (+4,6%)
- une évolution honorable des dépôts de la clientèle privée (+9,8%),
- une baisse (-10,6%) des dépôts ordinaires de l'état et du secteur public non marchand qui atténue la croissance de l'ensemble.



EVOLUTION DES DEPOTS PAR NATURE
(données fin de période)

■ DEPOT A VUE ■ EPARGNE ■ DEPOT A TERME



REPARTITION DES CREDITS PAR CATEGORIES DE CLIENT
(données fin de période)

■ ENTREPRISES ET PROFESSIONNELS ■ PARTICULIERS ■ CLIENTELE DIVERSE

Il est à noter qu'au cours de ces trois dernières années, la répartition des dépôts de la clientèle par nature a ainsi évolué.

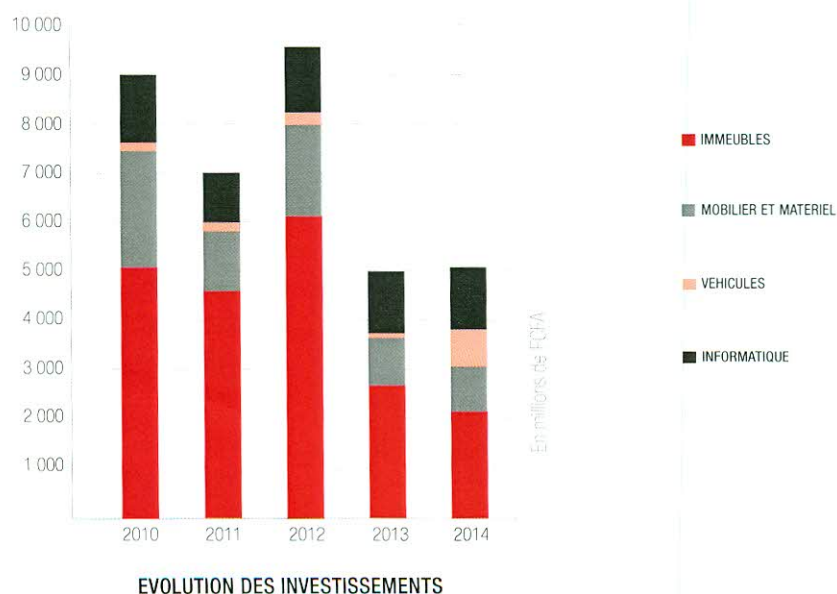
Données moyennes en milliards de FCFA	2012	2013	2014
Dépôts à vue	271	293	343
Dépôts d'épargne	202	214	232
Dépôts à terme	146	148	149
Autres sommes dues	28		
Total	648	655	724

• LES INVESTISSEMENTS

Les investissements de l'exercice, composés des dépenses de rénovation du Siège, de certaines agences et du parc automobiles, se sont élevés à 5,1 milliards en 2014, en hausse de 3,1% par rapport à 2013.

Ce montant est toutefois nettement en deçà de celui budgété (10 milliards), en raison d'un décalage dans la réalisation de certains investissements immobiliers (*mise aux normes IGH de l'immeuble du siège*) et de la suspension de certaines constructions (*restaurant d'entreprise, parking de la pyramide...*).

Investissement en millions de FCFA	2012	2013	2014
Immeubles	6 225	2 721	2 204
Mobilier et matériel	1 740	854	866
Véhicules	344	193	760
Informatique	1 210	1 268	1 362
Total	9520	5 036	5 192



• LES RESULTATS

La banque a terminé l'exercice 2014 avec un résultat net de FCFA 27,7 milliards (contre FCFA 13,1 milliards en 2013, soit +112,4%) grâce non seulement à un Produit Net Bancaire en augmentation (+15,0%) malgré la hausse des frais généraux (+11,9%), mais aussi à l'amélioration du Coût Net du Risque (+FCFA 2,5 milliards en 2014 contre -FCFA 11,4 milliards en 2013) et du Résultat Exceptionnel (+FCFA 685 millions en 2014 contre -FCFA 273 millions en 2013).

Les produits d'intérêts encaissés en 2014 ont connu une hausse de 7,4% par rapport à 2013 même s'ils ont atteint un taux de réalisation budgétaire de 98%. Le dernier trimestre aura été meilleur que les trois premiers (impact de la campagne café-cacao 2014-2015, des crédits accordés dans le cadre de la rentrée scolaire 2014/2015 et de l'organisation des festivités de fin d'année). Nous notons :

- Une hausse des intérêts sur crédits à la clientèle commerciale (+4%). Les efforts menés par la nouvelle équipe dirigeante au travers de recrutements de managers qualifiés, la redynamisation de la Direction Commerciale Entreprise, la création de nouveaux produits (affacturage...) et l'offre de services 'sur mesure' (adaptés à chaque type de clients) sont les causes de cette performance.
- Une progression notable des intérêts sur crédits à la clientèle privée (+8%), inférieure à celle des encours moyens gérés (+16,7%) suite à la forte pression que subissent nos taux du fait de la concurrence.
- Une variation des produits des créances sur l'Etat conforme aux prévisions. L'exposition

globale, surtout constituée de bons et d'obligations, est en hausse et cela se ressent au niveau des produits.

- Une forte croissance des produits sur opérations de trésorerie et interbancaires. Par ailleurs, le portefeuille de titres de placement s'étant étoffé (à la suite de nouvelles souscriptions de titres publics à court terme émis sur le marché financier régional par les Etats de l'UEMOA) nous avons encaissé des intérêts supplémentaires appréciables.
- Un apport appréciable des dividendes sur participations, reçus de SOGESPAR et SOGEBOURSE essentiellement.

Les mesures prises touchant les dépôts rémunérés (révision à la baisse des taux de la grille concernant les comptes à terme, arrêt de la promotion des comptes à rente car huit) ont entraîné une baisse de 5,9% des charges financières (FCFA 14,3 milliards en 2014 contre FCFA 15,2 milliards en 2013).

La performance au 31/12/14 s'est également fait ressentir au niveau des commissions avec une hausse de 19% comparativement à 2013 (FCFA 31 milliards contre FCFA 26,1 milliards en 2013) et ce, malgré la mesure de la BCEAO visant la gratuité de certains services bancaires mise en œuvre depuis le 01/10/2014.

Les commissions liées à l'activité de la clientèle commerciale (commissions de mouvements, commissions sur opérations avec l'étranger) ainsi que celles liées à l'activité de la clientèle privée sont en hausse. A noter également la bonne performance des recettes provenant de la monétique et de la banque à distance.

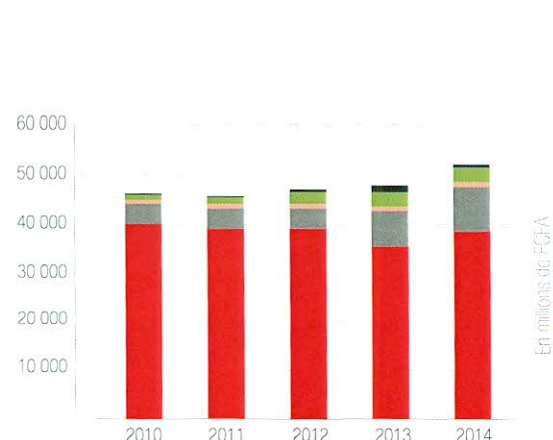
L'augmentation des frais généraux (+12%) ayant été significative du fait de l'impact des mesures

sociales, le Résultat Brut d'Exploitation est ressorti à FCFA 30,5 milliards, en hausse de 19% par rapport à l'exercice précédent.

La meilleure sélectivité dans l'octroi des crédits et les efforts de récupérations du service du recouvrement ont permis de réaliser un coût net du risque positif (FCFA 2,5 milliards en 2014 contre –FCFA 11,4 milliards en 2013).

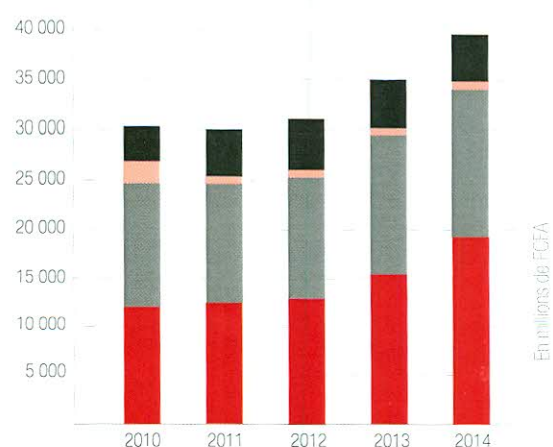
Les provisions pour risques et charges se sont affaïssées suite à la constatation en 2013 des dotations complémentaires effectuées en application des préconisations de la mission de la Commission Bancaire.

Les produits exceptionnels sont également en bonne progression (FCFA 2.157 millions en 2014 contre FCFA 867 millions en 2013).



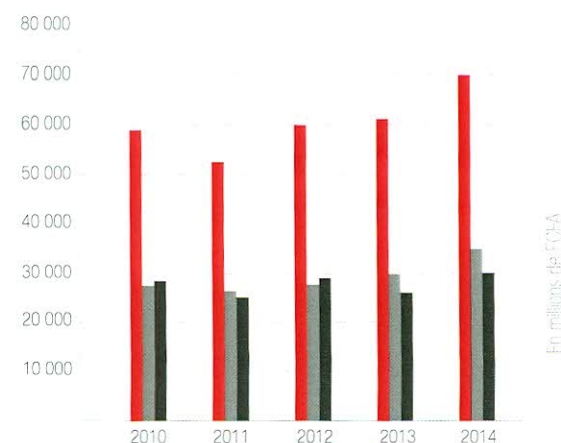
EVOLUTION DES PRODUITS D'INTERETS

■ INTERETS SUR CREDITS A LA CLIENTELE
■ PRODUITS DES CREANCES SUR L'ETAT (Y COMPRIS EECI)
■ DIVIDENDES SUR PARTICIPATIONS ET OPERATIONS DE PORTAGE
■ INTERETS SUR TITRES DE PLACEMENT
■ AUTRES



EVOLUTION DES FRAIS GENERAUX

■ FRAIS DU PERSONNEL
■ FRAIS D'EXPLOITATION
■ IMPOTS ET TAXES
■ AMORTISSEMENTS



EVOLUTION PNB/FRAIS DE GESTION/RBE

■ PRODUIT BANCAIRE
■ FRAIS DE GESTION
■ RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION



EVOLUTION DU RESULTAT NET

— RESULTAT NET (RN)

Mesdames, Messieurs,

Nous soumettons à présent à votre approbation le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2014.

Le résultat net comptable de l'exercice 2014 s'élève à FCFA 27 725 509 034. Intégrant le report à nouveau de FCFA 14 969 073, le bénéfice à répartir ressort à FCFA 27 740 478 107.

Nous vous proposons de le répartir de la manière suivante :

Réserve légale (15% du résultat)	4 158 826 355 F CFA
Dividende	18 573 332 670 F CFA
Report à nouveau	5 008 319 082 F CFA
	27 740 478 107 F CFA

Ces dispositions permettraient d'allouer un dividende brut de FCFA 5 970 par action, représentant 119,4% du nominal.

La situation financière de la SGBCI demeure très saine et ses fonds propres largement suffisants pour faire face aux besoins actuels et même à une accélération de son développement.

En effet, après cette distribution, les fonds propres comptables augmenteraient de 11,3%. Ils s'élèvent actuellement à FCFA 80 808 millions et s'établiraient, après répartition, à FCFA 89 960 millions, niveau largement suffisant pour satisfaire les exigences réglementaires, même dans l'hypothèse probable d'une forte reprise de l'activité.

Nous vous remercions d'approuver les comptes qui vous sont présentés, ainsi que l'affectation du résultat qui vient de vous être proposée.

Nous vous prions également, d'approuver les résolutions reprises ci-après :

- Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées
- Quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration et décharge aux commissaires aux comptes

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2014, attribution de dividendes et fixation de la date de mise en paiement
- Nomination d'un administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire
- Nomination d'un administrateur
- Renouvellement du mandat de certains administrateurs
- Non renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes suppléants
- Fixation de la somme allouée au Conseil d'Administration et au Président du Conseil d'Administration
- Pouvoirs en vue des formalités.

Nous voudrions, en terminant, exprimer nos remerciements à l'ensemble de nos collaborateurs pour l'efficace contribution qu'ils apportent au développement de notre Maison.

Nous vous remercions pour votre bienveillante attention.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport général des commissaires aux comptes

Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, S.A. SGBCI

01 BP 1355 Abidjan 01

Le 5 juin 2015

Rapport général des commissaires aux comptes

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, S.A. (SGBCI) tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- le respect de la réglementation prudentielle,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,
- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels de la Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire (SGBCI) sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA.

II. Respect de la réglementation prudentielle

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques relatives au respect de la réglementation prudentielle. Nous n'avons pas d'observation à porter à votre attention.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels de la Banque.

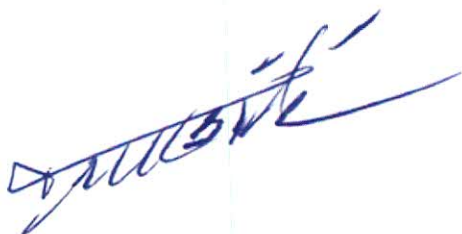
IV. Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

Nous avons enfin procédé, en application de la réglementation bancaire et conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Les principaux axes d'amélioration identifiés à l'issue de l'examen des procédures de contrôle interne font l'objet d'un rapport distinct adressé à la direction.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO



Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.



Jean-François Albrecht
Expert-Comptable Diplômé
Associé

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport spécial des commissaires aux comptes

Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, S.A. SGBCI

01 BP 1355 Abidjan 01

Le 5 juin 2015

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, sur les prêts et garanties relevant de l'article 45 de l'ordonnance du 1er décembre 2009 portant réglementation bancaire, et sur les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration.

Exercice clos le 31 décembre 2014

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

1.1 Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1.1.1 Contrat de prestation de service entre la SGBCI et le Centre de Services Mutualisés (CSM) Monétique basé à Madagascar.

Personne concernée : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur

Nature et objet : Le CSM Monétique Madagascar a pour mission d'assurer la résilience des activités traitées en principal par le CSM Monétique Dakar pour le compte de la SGBCI.

Le contrat a été signé le 10 octobre 2014 pour une période de 3 ans, et est automatiquement reconductible pour une période d'un an, sauf notification contraire faite à l'autre partie.

Modalités et rémunération : La facturation est alignée sur la méthodologie du Groupe Société Générale en matière de calcul des prix de transfert pour les centres de services partagés ou mutualisés.

En 2014, les charges comptabilisées par la SGBCI en application de cette convention se sont élevées à FCFA 19 millions.

1.1.2 Contrat de prestation de production entre la SGBCI et les CSM (Système d'Information-SI et Comptabilité Reporting-CR) basés à Douala

Personne concernée : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur

Nature et objet : Pour le CSM SI, il s'agit pour l'essentiel d'assurer la résilience avec le CSM SI Dakar qui traite en principal les activités production informatique de la SGBCI. Pour le CSM CR, il s'agit d'assurer la résilience avec le CSM CR Abidjan qui traite en principal les activités production financière de la SGBCI.

Le contrat a été signé le 10 octobre 2014 pour une période de 3 ans, et est automatiquement reconductible pour une période d'un an, sauf notification contraire faite à l'autre partie

Modalités et rémunération : La facturation est alignée sur la méthodologie du Groupe Société Générale en matière de calcul des prix de transfert pour les centres de services partagés ou mutualisés.

En 2014, les coûts supportés par la SGBCI se sont élevés à FCFA 76 millions.

1.1.3 Contrat de prestation de services (SI et Monétique) entre la SGBCI et les CSM basés à Dakar

- Personne concernée : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur
- Nature et objet : Pour le CSM SI, il s'agit de traiter en principal les activités de production informatique de la SGBCI. Pour le CSM Monétique, il s'agit pour l'essentiel d'assurer les prestations monétiques de la SGBCI.
- Le contrat a été signé le 10 octobre 2014 pour une période de trois ans, et est automatiquement reconductible pour une période d'un an, sauf notification contraire faite à l'autre partie.
- Modalités et rémunération : La facturation est alignée sur la méthodologie du Groupe Société Générale en matière de calcul des prix de transfert pour les centres de services partagés ou mutualisés.
- En 2014, les charges comptabilisées par la SGBCI en exécution de cette convention se sont élevées à FCFA 392 millions.

1.1.4 Convention de prêt subordonné entre la SGBCI et Société Générale Burkina Faso (SGBB)

- Personne concernée : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur
- Nature et objet : Convention par laquelle la SGBCI a décidé le 26 décembre 2014, de mettre à la disposition de la SGBB la somme de FCFA 5.000 millions sous la forme d'un prêt subordonné pour une durée de cinq (5) ans.
- Modalités et rémunération : Le prêt est productif d'intérêt au taux annuel de 6,5%. Toutes les sommes impayées au titre de la présente convention porteront intérêt du jour de leur exigibilité normale ou anticipée, et ce jusqu'à parfait paiement sans mise en demeure préalable au taux de 6,50% majoré de 3% et calculé au jour le jour.
- Au titre de l'exercice 2014, la charge d'intérêt facturée par la SGBCI à la SGBB s'est élevée à FCFA 4,5 millions.

1.1.5 Convention de prêt subordonné signée le 7 mai 2014 entre la SGBBE et la SGBCI

- Personne concernée : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur
- Nature et objet : Convention par laquelle la SGBCI a décidé le 7 mai 2014, de mettre à la disposition de la SGBBE la somme de FCFA 3.200 millions sous la forme d'un prêt subordonné pour une durée de dix (10) ans.
- Modalités et rémunération : Le prêt est productif d'intérêt au taux annuel de 5,908%. Toutes les sommes impayées au titre de la présente convention porteront intérêt du jour de leur exigibilité normale ou anticipée jusqu'à parfait paiement sans mise en demeure préalable au taux de 5,90% majoré de 3% et calculé au jour le jour.
- Au 31 décembre 2014, les produits d'intérêt comptabilisés par la SGBCI au titre de cette convention se sont élevés à FCFA 125 millions.

1.1.6 Convention sur l'organisation du contrôle périodique entre la SGBCI, la SGBS et Société Générale France

- Personnes concernées : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur, Monsieur Hubert de Saint Jean, Administrateur Directeur Général
- Nature et objet : Convention définissant les conditions d'exercice et de contrôle des activités de la SGBCI déléguées au prestataire Société Générale de Banques au Sénégal (SGBS), lui-même contrôlé par Société Générale France.
- La convention est conclue pour une durée de quatre (4) ans à compter du 30 novembre 2011 et est renouvelable par tacite reconduction pour des durées successives de deux (2) ans sauf dénonciation par l'une des parties.
- Modalités et rémunération : L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à la SGBCI fait l'objet d'une facturation annuelle par la SGBS à Société Générale France selon la méthode de coût complet plus marge nette de pleine concurrence.
- Les coûts refacturés en 2014 à la Société Générale France par la SGBCI en exécution de cette convention sont inclus dans le montant global indiqué au paragraphe 2.8 du présent rapport.

1.2 Conventions non autorisées préalablement par le Conseil d'Administration

En application des articles 441 et 447 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous informons que les conventions suivantes, conclues au cours de l'exercice 2014 et des exercices antérieurs, n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Ces conventions n'ont pas été préalablement autorisées par le Conseil d'Administration par omission.

1.2.1 Accord de rémunération entre la SGBCI et sa filiale SOGEBOURSE

- Personne concernée : Monsieur Hubert de Saint Jean, Administrateur Directeur Général
- Nature et objet : Convention ayant pour objet de rémunérer la SGBCI pour sa contribution significative à l'obtention du mandat de chef de file du syndicat lors de l'émission de l'emprunt obligataire du Trésor Public de Côte d'Ivoire n°2 2014-2021.
- Modalités et rémunération : Les commissions perçues par la SGBCI représentent 50% du profit constaté en 2014.
- Au titre de cette convention, les produits perçus par la SGBCI se sont élevés à FCFA 345 millions.

1.2.2 Contrat d'application de prestations CSM conclu entre la SGBCI et certaines filiales du Groupe Société Générale en l'occurrence Société Générale Bénin CSGBBE), Société Générale Burkina Faso (SGBB), Société Générale Cameroun (SG Cameroun), Société Générale Congo (SGC), Société Générale de Banques en Guinée CSGBG), Société Générale Madagascar (BFV-SG), Société Générale Mauritanie (SGM), Société Générale de Banques au Sénégal (SGBS) et Société Générale Tchad (SGT)

- Personne concernée : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur

Nature et objet : Contrat conclu le 14 Octobre 2014 et ayant pour objet de définir les services et les conditions dans lesquelles les clients (SGBBE, SGBB, SG Cameroun, SGC, BFV-SG, SGM, SGBS, SGT) confient au prestataire (SGBCI), en sa qualité de professionnel, la fourniture et la gestion des services dont ils ont besoin pour leurs opérations, dans le respect des engagements de qualité de services contractualisés.

Modalités et rémunération : La facturation est alignée sur la méthodologie du Groupe Société Générale en matière de calcul des prix de transfert pour les centres de Services partagés ou mutualisés.

Au titre de l'exercice 2014, les produits comptabilisés par la SGBCI se sont élevés à FCFA 1.343 millions.

1.2.3 Avenant à la convention de prêt subordonné du 1er juillet 2005 entre la SGBCI et la Société Générale de Banques au Benin (SGBBE)

Personne concernée : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur

Nature et objet : Convention par laquelle la SGBCI a décidé le 1er juillet 2005 de mettre à la disposition de la SGBBE la somme de FCFA 2.000 millions sous la forme d'un prêt subordonné pour une durée de dix (10) ans.

L'avenant signé le 7 mai 2014 a pour objet:

- de réduire le délai de préavis en matière de remboursement à un (1) mois au lieu de trois (3) mois comme initialement prévu ;
- d'exiger le remboursement du prêt subordonné le 30 avril 2014 au plus tard.

Le prêt subordonné a été remboursé par la SGBBE le 08 Mai 2014.

Modalités et rémunération : Le prêt est productif d'intérêts au taux annuel de 5,71%. Le paiement des intérêts est subordonné à l'existence d'un bénéfice distribuable. En l'absence de bénéfice distribuable, le paiement des intérêts est suspendu. Ces intérêts différés sont eux-mêmes productifs d'intérêts au taux indiqué ci-dessus. Le montant du prêt sera remboursé en une seule fois à échéance du dixième anniversaire de la date de décaissement par la SGBCI.

Au 31 décembre 2014, le produit d'intérêt comptabilisé par la SGBCI au titre de cette convention s'est élevé à FCFA 57 millions.

1.2.4 Contrat de prestation de services d'assistance, de conseil et de support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur internet à destination des entreprises

- Personne concernée : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur
- Nature et objet : Contrat conclu le 26 février 2013 entre la Société Générale et la SGBCI. Il définit les obligations réciproques du prestataire Société Générale et du client SGBCI dans le cadre du déploiement d'une solution de Banque sur internet pour les entreprises et pour le compte du réseau de distribution de SGBCI.
- Modalités et rémunération : La SGBCI paie à Société Générale France une rémunération déterminée comme suit :
- les coûts de licence: la facturation correspondant aux coûts de licence est perçue, en une seule fois, à la mise en production du projet. La facture est établie par BHFM/FIN et le montant facturé est de EUR 9.091 HT (hors taxes) soit FCFA 6 millions ;
 - les coûts de mise en place: la facturation correspondant aux coûts de mise en place est perçue, en une seule fois, à la mise en production du projet. La facture est établie par BHFM/FIN et le montant facturé est de EUR 109.457 HT, soit FCFA 72 millions ;
 - les coûts de maintenance: la maintenance des licences annuelles de EUR 1.364 HT (FCFA 895 milliers) est facturée annuellement en fin d'année, à partir de l'année de mise en production par BHFM/FIN, de plus l'assistance programme annuelle de EUR 1.527 HT (FCFA 1 million) est facturée annuellement en fin d'année, à partir de l'année de mise en production par BHFM/FIN;
 - les coûts de support hors maintenance: le coût annuel du support fourni par la Prestataire est de EUR 19.200 HT (FCFA 13 millions) est facturé annuellement en fin d'année, à partir de l'année de mise en production par BHFM/FIN.

La facture au titre de 2014 s'est élevée à EUR 118.548, soit FCFA 78 millions.

2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Contrat cadre entre la Société Générale et la SGBCI

- Personne concernée : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur
- Nature et objet : Contrat cadre intragroupe ayant pour objet la mise à la disposition de la SGBCI d'une infrastructure permettant d'accéder au réseau SWIFT Net (réseau de télécommunication IP sécurisé géré par SWIFT) et aux services associés permettant de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- Modalités et rémunération : Au titre de l'exercice 2014, la charge facturée à la SGBCI s'est élevée à EUR 142 milliers, soit FCFA 93 millions.

2.2 Contrat de licence, de service de maintenance et d'assistance NARVAL entre Société Générale France et la SGBCI

- Personne concernée : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur
- Nature et objet : Contrat de maintenance et d'assistance visant à définir les modalités des droits d'exploitation du logiciel Narval et à permettre à la Société Générale d'assurer les services de maintenance, d'assistance et les services additionnels fournis.
- Modalités et rémunération : La prestation de maintenance et d'assistance fait l'objet d'une facturation annuelle. Le coût de la maintenance annuelle du logiciel est calculé par unité d'œuvre, ce qui correspond à huit (8) heures de travail pour une ressource du prestataire de service.
- Pour BHFM/DSI: le coût hors taxe est fixé à EUR 900, soit FCFA 590.000 par unité d'œuvre;
 - Pour SG GSC: le coût hors taxe est fixé à EUR 250, soit FCFA 164.000 par unité d'œuvre.

Une marge de pleine concurrence est appliquée sur les coûts des ressources BHFM/DSI du service provider au taux de 6 %. Elle pourra être revue annuellement.

Les rémunérations versées par la SGBCI au titre de l'exercice 2014 se sont élevées à FCFA 4 millions.

2.3 Accord de joint-venture locale relatif aux activités de titres entre la SGBCI, la SOGEBOURSE, International Banking and Financial Services (IBFS) et Société Générale Securities Services (SGSS)

- Personnes concernées : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur
Monsieur Hubert de Saint Jean, Administrateur Directeur Général
- Nature et objet : Accord de joint-venture locale ayant pour objet d'optimiser le développement des activités de titres au sein de la SGBCI et de SOGEBOURSE. L'accord est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2014, date de prise d'effet. Il est renouvelable par tacite reconduction.
- Modalités et rémunération : Le partage des revenus et des coûts se fera conformément aux règles de prix de transfert et de comptabilisation du groupe Société Générale. Ceci implique que les parties s'attribueront entre elles leurs parts de revenus, coûts et risques sur une base analytique.
- Au titre de l'exercice 2014, la charge facturée à la SGBCI s'est élevée à FCFA 126 millions et les produits perçus par SGBCI se sont élevés à FCFA 112 millions.

2.4 Convention de prestation de services dans le cadre du projet SIMBA

- Personne concernée : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur
- Nature et objet : Convention de prestation de services dans le cadre du projet SIMBA qui consiste en la délocalisation des serveurs informatiques sur un site à Paris et le pilotage depuis un autre site à Dakar.
- La convention a pris effet depuis le 1er janvier 2011 et a été conclue pour une durée de cinq (5) ans.
- Modalités et rémunération : Les coûts de fonctionnement annuels pour l'exercice 2014 se sont élevés à FCFA 954 millions.

2.5 Convention sur l'organisation du contrôle périodique entre la SGBCI, la SOGESPAR et Société Générale France

- Personnes concernées : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur,
Monsieur Hubert de Saint Jean, Administrateur Directeur Général
- Nature et objet : Convention sur l'organisation du contrôle périodique conclue entre la SOGESPAR et la SGBCI, elle-même contrôlée par Société Générale. La convention est conclue pour une durée de quatre (4) ans à compter du 17 janvier 2012 et sera renouvelable par tacite reconduction pour des durées successives de deux (2) ans sauf dénonciation par l'une des parties.
- Modalités et rémunération : L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à la SOGESPAR fait l'objet d'une facturation annuelle par la SGBCI à Société Générale France selon la méthode de coût complet plus marge nette de pleine concurrence.
- Les coûts refacturés en 2014 à la Société Générale France par la SGBCI en exécution de cette convention sont inclus dans le montant global indiqué au paragraphe 2.8 du présent rapport.

2.6 Convention sur l'organisation du contrôle périodique entre la SGBCI, la SGBB et Société Générale France

- Personne concernée : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur
- Nature et objet : Convention sur l'organisation du contrôle périodique conclue entre la SGBB et la SGBCI, elle-même contrôlée par Société Générale. La convention est conclue pour une durée de quatre (4) ans à compter du 28 décembre 2011 et sera renouvelable par tacite reconduction pour des durées successives de deux (2) ans sauf dénonciation par l'une des parties.
- Modalités et rémunération : L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à la SGBB fait l'objet d'une facturation annuelle par la SGBCI à Société Générale France selon la méthode de coût complet plus marge nette de pleine concurrence.
- Les coûts refacturés en 2014 à la Société Générale France par la SGBCI en exécution de cette convention sont inclus dans le montant global indiqué au paragraphe 2.8 du présent rapport.

2.7 Convention sur l'organisation du contrôle périodique entre la SGBCI, la SGBBE et Société Générale France

- Personne concernée : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur
- Nature et objet : Convention sur l'organisation du contrôle périodique conclue entre la SGBBE et la SGBCI, elle-même contrôlée par Société Générale. La convention est conclue pour une durée de quatre (4) ans à compter du 30 décembre 2011 et sera renouvelable par tacite reconduction pour des durées successives de deux (2) ans sauf, dénonciation par l'une des parties.
- Modalités et rémunération : L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à la SGBBE fait l'objet d'une facturation annuelle par la SGBCI à Société Générale France selon la méthode de coût complet plus marge nette de pleine concurrence.
- Les coûts refacturés en 2014 à la Société Générale France par la SGBCI en exécution de cette convention sont inclus dans le montant global indiqué au paragraphe 2.8 du présent rapport.

2.8 Convention sur l'organisation du contrôle périodique entre la SGBCI, la SOGEBOURSE et Société Générale France

- Personnes concernées : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur
Monsieur Hubert de Saint Jean, Administrateur Directeur Général
- Nature et objet : Convention sur l'organisation du contrôle périodique conclue entre la SOGEBOURSE et la SGBCI, elle-même contrôlée par Société Générale. La convention est conclue pour une durée de quatre (4) ans à compter du 30 décembre 2011 et sera renouvelable par tacite reconduction pour des durées successives de deux (2) ans sauf dénonciation par l'une des parties.
- Modalités et rémunération : Les produits refacturés à Société Générale France au titre des prestations fournies à la SOGESPAR, à la SOGEBOURSE, à la SGBBE, à la SGBB et à la SGBS pour l'exercice 2014 se sont globalement élevés à FCFA 1.752 millions.

2.9 Convention de bail entre la SGBCI et la SOGEBOURSE

- Personne concernée : Monsieur Hubert de Saint Jean, Administrateur Directeur Général
- Nature et objet : Mise à disposition par la SGBCI d'un ensemble de bureaux situés dans l'immeuble abritant le siège de la SGBCI, d'une superficie de 308m², au profit de la SOGEBOURSE. Ce bail est conclu pour une durée de trois (3) ans à compter du 16 janvier 2012, et est renouvelable par tacite reconduction pour la même durée, sauf dénonciation par l'une des parties.
- Modalités et rémunération : Le loyer mensuel est fixé à FCFA 2,5 millions et est payable par avance le 1^{er} jour de chaque trimestre.
- Les revenus comptabilisés en 2014 par la SGBCI dans le cadre de cette convention se sont élevés à FCFA 30 millions.

2.10 Convention de bail entre la SGBCI et la SOGESPAR

- Personnes concernées : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur
Monsieur Hubert de Saint Jean, Administrateur Directeur Général
- Nature et objet : Mise à disposition par la SGBCI d'un ensemble de bureaux situés dans l'immeuble abritant le siège de la SGBCI, d'une superficie de 56m², au profit de la SOGESPAR. Ce bail est conclu pour une durée de trois (3) ans à compter du 16 janvier 2012, et est renouvelable par tacite reconduction pour la même durée, sauf dénonciation par l'une des parties.
- Modalités et rémunération : Le loyer mensuel des locaux mis à la disposition de la SOGESPAR est fixé à FCFA 448 milliers.
- Les revenus comptabilisés en 2014 par la SGBCI dans le cadre de cette convention se sont élevés à FCFA 5,3 millions.

2.11 Avenant au contrat de prestation de services TRADENET conclu avec la Société Générale France

- Personne concernée : Société Générale, Actionnaire, Administrateur
- Nature et objet : Mise à disposition d'une solution informatique sécurisée dénommée « BHFM TradeNet » accessible via Internet et incluant un ensemble de prestations accessibles à la clientèle pour les opérations de commerce international. Le contrat a été conclu en 2010 pour une durée de trois (3) ans et est renouvelé par tacite reconduction pour des périodes successives d'un (1) an.
- Modalités et rémunération : Les modalités financières comprennent un coût d'investissement (EUR 57.000 pour la première année, nul pour les deux (2) années suivantes et un coût de fonctionnement de EUR 6.000 par année). Les coûts de fonctionnement sont susceptibles de varier au-delà de la troisième année.
- Le montant des prestations facturées au titre de l'exercice 2014 s'élève à FCFA 4,6 millions.

2.12 Convention de refacturation de frais d'expatriés conclue avec la Société Générale France

- Personne concernée : Société Générale, Actionnaire, Administrateur
- Nature et objet : Convention de refacturation de frais d'expatriés
- Modalités et rémunération : Société Générale France refacture, sur une base mensuelle, les frais de personnel des salariés expatriés détachés auprès de la SGBCI.
- La convention a été conclue pour une durée d'un (1) an à compter du 1er janvier 2010 et est renouvelable par tacite reconduction.
- Le montant des frais de personnel facturés à la SGBCI au titre de l'exercice 2014 s'élève à FCFA 209 millions.

2.13 Avenant N°2/2012 à la convention de garantie de liquidité du Fonds Commun de Placement (FCP) SOGEVALOR

- Personne concernée : Monsieur Hubert de Saint Jean, Administrateur Directeur Général
- Nature et objet : La SGBCI et la Société de Gestion d'Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières (SOGESPAR) ont signé, le 31 mai 2007, une convention de garantie de liquidité visant à permettre au FCP SOGEVALOR de disposer de ressources nécessaires pour répondre aux demandes de rachat en cas d'insuffisance de liquidité.
- En 2012, cette convention a fait l'objet d'un avenant modifiant la rémunération du garant par l'institution d'une commission d'immobilisation des sommes reçues par le fonds.
- Modalités et rémunération : La SGBCI perçoit en rémunération de son engagement, une commission de garantie de liquidité de 0,35% l'an payable à terme échu le 31 décembre de chaque année. Cette commission est calculée quotidiennement sur la base de l'actif net moyen annuel du fonds.
- Une commission d'immobilisation de 7% l'an est due par le FCP SOGEVALOR à la SGBCI, au titre des sommes mises à disposition dans le cadre de la convention de garantie de liquidité.
- La commission d'immobilisation s'applique durant le portage des parts émises en contrepartie des sommes versées et est calculée sur le montant des sommes reçues par le fonds hors commission de garantie de liquidité. Le montant cumulé de la commission d'immobilisation sur toute la durée du portage n'excède pas 5% des sommes reçues par le fonds.
- Au titre de l'exercice 2014, les commissions perçues par la SGBCI se sont élevées à FCFA 56 millions.

2.14 Convention de services entre la SOGEBOURSE et la SGBCI

- Personnes concernées : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur
Monsieur Hubert de Saint Jean, Administrateur Directeur Général

- Nature et objet : Convention de services conclue le 20 mai 2000 ayant pour objet:
- la mise à disposition et la gestion d'une base de titres pour les clients de la SGBCI;
 - la représentation de la SGBCI auprès des autorités de marché et auprès du DC/BR.
- Cette convention est conclue pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction.
- Modalités et rémunération : L'ensemble des charges et produits ainsi que des investissements générés par les prestations indiquées dans le contrat sont à la charge de la SOGEBOURSE, à l'exception des charges et investissements relatifs à l'installation, à l'exploitation et à l'administration du logiciel STEL-TITRES ET BOURSE et de celles qui se rapportent au matériel informatique propriété de la SGBCI.

2.15 Convention de prestation de services entre la SGBCI et la Société Générale de Banques au Benin (SGBBE)

- Personne concernée : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur
- Nature et objet : Convention de prestation de services conclue le 3 mars 2010, ayant pour objet de définir les prestations globales fournies par la SGBCI à travers les CSM Comptabilité et Reporting (CR) et Systeme d'Information (SI) pour le compte de la SGBBE.
- Cette convention est conclue pour une période de trois (3) ans renouvelable par tacite reconduction pour des durées successives de deux (2) ans.
- Modalités et rémunération : La rémunération des services est alignée sur la méthodologie du groupe Société Générale en matière de calcul des prix de transfert pour les centres des services partagés ou mutualisés.
- Les produits enregistrés par la SGBCI au titre de l'exercice 2014 pour les prestations de services fournies à travers les CSM CR et SI à la SGBBE se sont globalement élevés à FCFA 150 millions.

2.16 Convention de gage espèce entre Société Générale France et la SGBCI

- Personne concernée : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur
- Nature et objet : Constitution d'un gage espèce par la SGBCI auprès de la Société Générale France en vue de garantir :
- la confirmation par cette dernière de crédits documentaires émis par la SGBCI et payables aux caisses de la Société Générale;
 - l'émission ou la réémission par la Société Générale et pour le compte la SGBCI de garanties émises par la SGBCI;
 - l'escompte sans recours par la Société Générale de traites acceptées et avalisées par SGBCI.

Cette convention conclue le 24 juillet 2008 pour une durée d'un an est renouvelable par tacite reconduction pour des durées successives d'un an.

- Modalités et rémunération : Une somme équivalente à 100% du montant des obligations garanties au jour de la réalisation du gage espèces est versée par la SGBCI à la Société Générale France à titre de gage espèces.

Les charges supportées par la SGBCI au titre de l'exercice 2014 en exécution de cette convention se sont élevées à FCFA 136 millions.

2.17 Convention de prestation de services intra-groupe entre Société Générale France et la SGBCI

- Personne concernée : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur
- Nature et objet : Contrat intra-groupe ayant pour objet de fournir de manière récurrente à la SGBCI des prestations de services sans demande explicite ou en réponse à un appel ou une commande de la SGBCI au fournisseur de services.

Modalités et rémunération : La SGBCI paie à Société Générale France une rémunération de pleine concurrence déterminée comme suit :

- les coûts des prestations de services intra-groupe sont calculés sur la base des coûts directs et indirects réels obtenus par Société Générale France;
- une marge de 5% est appliquée à la base de coût.

Le taux de marge s'appuie sur une étude de benchmark et devra être régulièrement révisé afin de refléter le principe de pleine concurrence de la rémunération du prestataire.

La rémunération versée à la Société Générale France par la SGBCI en 2014 en exécution de cette convention est incluse dans le montant global indiqué au paragraphe 2.18 du présent rapport.

2.18 Convention de prestation de services informatiques intra-groupe entre la Société Générale et la SGBCI

Personne concernée : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur

Nature et objet : Contrat intra-groupe ayant pour objet de fournir de manière récurrente à la SGBCI des prestations de services informatiques sans demande explicite ou en réponse à un appel ou une commande de SGBCI au fournisseur de services.

Modalités et rémunération : La SGBCI paie à la Société Générale une rémunération de pleine concurrence déterminée comme suit :

- les coûts des prestations de services intra-groupe sont calculés sur la base des coûts directs et indirects réels obtenus par Société Générale France ;
- une marge de 6% est appliquée à la base de coût.

Le taux de marge s'appuie sur une étude benchmark et devra être régulièrement révisé afin de refléter le principe de pleine concurrence de la rémunération du prestataire.

Les rémunérations versées par la SGBCI au titre des prestations de services énoncées aux paragraphes 2.17 et 2.18 se sont élevées à FCFA 333 millions pour l'exercice 2014.

2.19 Convention d'assistance technique conclue avec Société Générale France

- Personne concernée : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur
- Nature et objet : Convention d'assistance technique.
- Modalités et rémunération : La rémunération des prestations d'assistance technique correspond à la facturation au prix coûtant des services et dépenses effectives engagées par Société Générale France pour le compte de la SGBCI.
- La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.
- Au titre de cette prestation, les redevances facturées à la SGBCI pour l'exercice 2014 se sont élevées à FCFA 792 millions.

2.20 Convention de prêt interbancaire entre SGBCI et la Société Générale de Banques du Burkina Faso (SGBB)

- Personnes concernées : Société Générale France, Actionnaire, Administrateur,
Monsieur Hubert de Saint Jean, Administrateur Directeur Général
- Nature et objet : Convention de prêt interbancaire conclue le 2 janvier 2013, ayant pour objet la mise à disposition d'un prêt au jour le jour d'un montant variable pouvant atteindre FCFA 40 000 millions en principal pour une période maximale de sept (7) jours.
- Modalités et rémunération : Le prêt est productif d'intérêt au taux directeur de la BCEAO, en occurrence, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market. Il a été entièrement remboursé au 25 février 2014.
- Au titre de cette convention, les charges d'intérêt facturées par la SGBCI à la SGBB se sont élevées à FCFA 134 millions pour l'exercice 2014.

3. Conventions relevant de l'article 45 de l'ordonnance n°2009-385 du 1er décembre 2009

Conformément à l'article 45 de l'ordonnance n° 2009-385 portant réglementation bancaire, nous devons vous rendre compte de tous les prêts consentis par l'établissement financier à ses dirigeants, à ses principaux actionnaires ou associés ou aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

Les prêts ou garanties cités au titre de l'article 45 de l'ordonnance n°2009-385 du 1er décembre 2009 portant réglementation bancaire ont été accordés dans des conditions analogues à celles généralement pratiquées par l'établissement financier à sa clientèle et à ses correspondants.

3.1 Engagements consentis à la SCI SAHA

- Personne concernée : Monsieur Tiémoko Yadé Coulibaly, Administrateur
- Nature et objet : La SCI SAHA bénéficie d'une ligne de crédit à moyen terme d'un montant de FCFA 700 millions, dont l'encours se chiffre à FCFA 361 millions au 31 décembre 2014, ainsi que d'une ligne de découvert de FCFA 60 millions utilisée à hauteur de FCFA 4 millions au 31 décembre 2014.
- Modalités et rémunération : Ces engagements sont rémunérés à des taux annuels respectifs de 10% et 11,25%.
- Les intérêts perçus par la SGBCI au cours de l'exercice 2014 se sont élevés à FCFA 44 millions.

3.2 Prêts consentis au Collège Descartes

- Personne concernée : Monsieur Tiémoko Yadé Coulibaly, Administrateur
- Nature et objet : Le collège Descartes bénéficie d'une ligne de découvert de FCFA 60 millions dont l'encours s'élève à FCFA 4 millions au 31 décembre 2014.
- Modalités et rémunération : Au titre de l'exercice 2014, les produits d'intérêt comptabilisés par la SGBCI se sont élevés à FCFA 0,29 millions, au taux annuel de 11,25%.

3.3 Prêts consentis à l'établissement Hautes Etudes en Gestion (HEGES)

- Personne concernée : Monsieur Tiémoko Yadé Coulibaly, Administrateur
- Nature et objet : HEGES bénéficie d'une ligne de découvert de FCFA 60 millions.
Au 31 décembre 2014, le compte courant est créditeur de FCFA 7 millions.
- Modalités et rémunération : Au titre de l'exercice 2014, les intérêts comptabilisés par la SGBCI sur ces découverts se sont élevés à FCFA 3.064, au taux annuel de 10,25%.

3.4 Prêt consenti au Président du Conseil d'Administration

- Nature et objet : Monsieur Tiémoko Yadé Coulibaly bénéficie d'une ligne de crédit à moyen terme d'un montant de FCFA 300 millions, dont l'encours se chiffre à FCFA 210 millions au 31 décembre 2014.
- Modalités et rémunération : Au titre de l'exercice 2014, les intérêts comptabilisés par la SGBCI sur ce prêt se sont élevés à FCFA 24 millions, au taux annuel de 8.48%.

3.5 Engagements consentis au Groupe ALLIANZ (Actionnaire et Administrateur)

- Nature et objet : La SGBCI a accordé au Groupe ALLIANZ des cautions de marchés publics et privés d'un montant global de FCFA 45 millions pour une commission au taux de 2% hors taxes (HT).
- Modalités et rémunération : Au titre de l'exercice 2014, les produits comptabilisés par la SGBCI sur ces cautions se sont élevés à FCFA 427 Millions.

3.6 Prêts consentis au personnel de direction de la SGBCI

Le montant global des prêts accordés au personnel de direction de la SGBCI s'établit à FCFA 625 millions au 31 décembre 2014. Ces prêts sont rémunérés à des taux annuels variant entre 5,50% et 8,75% du capital social.

Les prêts ou garanties cités au titre de l'article 45 de l'ordonnance n°2009-385 du 1er décembre 2009 portant réglementation bancaire ont été accordés dans des conditions analogues à celles généralement pratiquées par l'établissement financier à sa clientèle et à ses correspondants.

4. Rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais de voyage au profit des membres du Conseil d'Administration (Article 432 alinéa 2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt Economique (GIE), nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous avons été informés que le Président du Conseil d'Administration a perçu en 2014 une rémunération exceptionnelle d'un montant global de FCFA 22.325.131 (vingt deux millions trois cent vingt cinq mille cent trente et un francs CFA). Cette rémunération a été autorisée par le Conseil d'Administration, lors de sa réunion tenue le 03 Avril 2014.

En outre, les remboursements de frais de voyage au profit de membres du Conseil d'Administration se sont élevés, sur l'exercice 2014, à un montant global de FCFA 9.090.560 (neuf millions quatre-vingt dix mille cinq cent soixante francs CFA).

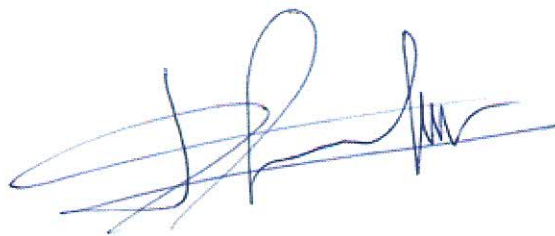
Les Commissaires aux Comptes

SIGECO



Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.



Jean-François Albrecht
Expert-Comptable Diplômé
Associé

COMPTES ANNUELS 2014

Comptes annuels 2014

BILAN

(en millions de FCFA)

ACTIF

MONTANTS NETS

	2013	2014
CAISSE	38 368	40 349
CREANCES INTERBANCAIRES	138 038	84 990
A Vue	88 180	74 410
Banques Centrales	61 884	68 587
Trésor Public, CCP	-	6
Autres établissements de crédit	26 296	5 817
A terme	49 858	10 580
CREANCES SUR LA CLIENTELE	426 725	593 702
Portefeuille d'effets commerciaux	12 731	21 611
Crédits de campagne	-	-
Crédits ordinaires	12 731	21 611
Autres concours à la clientèle	329 165	427 074
Crédits de campagne	17 913	26 040
Crédits ordinaires	311 252	401 034
Comptes ordinaires débiteurs	84 829	143 768
Affacturage	-	1 249
TITRES DE PLACEMENT	186 057	215 666
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 816	9 898
CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	3 977	5 621
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	660	705
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 328	40 578
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	-	-
AUTRES ACTIFS	21 066	18 784
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	5 487	9 711
TOTAL DE L'ACTIF	865 432	1 020 004

BILAN

(en millions de FCFA)

PASSIF

MONTANTS NETS

	2013	2014
DETTES INTERBANCAIRES	10 611	31 099
A Vue	10 611	27 456
Trésor Public, CCP	8 910	7 846
Autres établissements de crédit	1 701	19 610
A terme	-	3 643
DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	728 910	843 652
Comptes d'épargne à vue	165 059	176 583
Comptes d'épargne à terme	59 240	68 915
Bons de caisse	18 815	24 411
Autres dettes à vue	355 549	432 553
Autres dettes à terme	130 247	141 190
DETTES REPRESENTES PAR UN TITRE	-	-
AUTRES PASSIFS	5 722	10 774
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	18 590	16 723
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 708	9 222
PROVISIONS REGLEMENTEES	160	160
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		
FONDS AFFECTES		
FONDS POUR RISQUE BANCAIRES GENERAUX	22 100	22 170
CAPITAL OU DOTATION	15 556	15 566
PRIMES LIEES AU CAPITAL	2 429	2 429
RESERVES	38 520	40 478
ECART DE REEVALUATION		
REPORT A NOUVEAU (+ /-)	75	15
RESULTAT DE L'EXERCICE (+ /-)	13 051	27 726
TOTAL DU PASSIF	865 432	1 020 004

HORS BILAN

(en millions de FCFA)

HORS BILAN

MONTANTS NETS

2013 2014

ENGAGEMENTS DONNES		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
EN FAVEUR DES ETS DE CREDIT		
EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	23 653	31 386
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
D'ORDRE DES ETS DE CREDIT	18 565	10 684
D'ORDRE DE LA CLIENTELE	84 973	96 176
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
RECUS DES ETS DE CREDIT		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
RECUS DES ETS DE CREDIT	38 704	37 425
RECUS DE LA CLIENTELE	287 556	335 546
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

COMPTE DE RESULTAT

(en millions de FCFA)

CHARGES

MONTANTS NETS

	2013	2014
INTERET ET CHARGES ASSIMILEES	15 237	14 333
Intérêt et charges assimilées sur dettes interbancaires	3	247
Intérêt et charges assimilées sur dettes à l'égard de la clientèle	15 234	14 087
Intérêt et charges assimilées sur dettes interbancaires	-	-
Charges sur cptes bloqués d'action et sur emprunts et titres subordonnés	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	-	-
CHARGES SUR CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	2 934	2 707
COMMISSIONS	493	306
CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	268	552
Charges sur titres de placement		2
Charges sur opérations de charge	186	368
Charges sur opérations de hors bilan	82	182
CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE	867	1 099
ACHAT DE MARCHANDISES		
STOCKS VENDUS		
VARIATIONS DE STOCK DE MARCHANDISES		
FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	31 763	36 286
Frais de personnel	14 728	17 804
Autres frais généraux	17 035	18 482
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMO	4 921	4 861
SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	11 438	-
EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX		70
CHARGES EXCEPTIONNELLES	426	268
PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	714	1 204
IMPOT SUR LE BENEFICE	740	5 544
BENEFICE DE L'EXERCICE	13 051	27 726
TOTAL	82 852	94 956

COMPTE DE RESULTAT

(en millions de FCFA)

PRODUITS

MONTANTS NETS

	2013	2014
INTERET ET CHARGES ASSIMILEES	37 760	39 970
Intérêt et produits assimilés sur dettes interbancaires	1 007	647
Intérêt et produits assimilés sur dettes à l'égard de la clientèle	36 179	38 880
Produits et profits sur prêts et titres subordonnées	177	195
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	397	248
PRODUITS SUR CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	3 596	2 895
COMMISSIONS	22 240	25 342
PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	13 639	16 885
Produits sur titres de placement	9 424	11 268
Dividendes et produits assimilés	1 448	1 000
Produits sur opérations de change	1 402	3 054
Produits sur opérations de hors bilan	1 365	1 563
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 627	2 843
MARGE COMMERCIALE		
VENTE DE MARCHANDISES		
VARIATIONS DE STOCK DE MARCHANDISES		
PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	2 077	2 365
REPRISE D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMO	46	-
SOLDE EN BENEFICE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN		2 499
EXCEDENT DES REPRISES SUR LES DOTATIONS DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX		-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	142	263
PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	725	1 894
PERTE DE L'EXERCICE		
TOTAL	82 852	94 956

CHIFFRES CLES 2014

En millions de FCFA	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total Bilan	523 390	558 212	659 880	681 753	780 515	798 460	865 432	1 020 004
Capital	15 556	15 556	15 556	15 556	15 556	15 556	15 556	15 556
Fonds propres comptables	57 813	63 552	67 521	70 511	72 977	75 267	78 839	80 806
Dettes à l'égard de la clientèle	372 916	423 753	538 109	561 911	654 021	659 438	728 910	843 653
Créances sur la clientèle	342 179	350 455	430 760	469 593	452 445	428 019	426 726	593 702
Produit Net Bancaire	43 676	49 684	54 711	57 909	53 584	59 938	60 717	69 797
Résultat Net	13 139	16 469	20 257	16 155	15 988	23 318	13 051	27 726
Dividendes distribués (par action en F CFA)	3 600	4 500	5 550	4 400	4 400	6 350	3 585	5 970
Nombres d'agences	33	41	45	48	56	64	66	67
Effectif (Agents titulaires + CDD)	750	841	894	924	941	1 059	1 112	1 157

RESOLUTIONS

Résolutions

Première résolution : Approbation du bilan, des comptes ainsi que des opérations de l'exercice clos le 31/12/2014

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31/12/ 2014, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de l'exercice 2014 se soldant par un bénéfice de FCFA 27.725.509 034.

Deuxième résolution : Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte Uniforme OHADA portant Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, approuve, en tant que de besoin, les conventions y figurant.

Troisième résolution : Quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration et décharge aux commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31/12/2014.

Quatrième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2014, attribution de dividendes et fixation de la date de mise en paiement

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, s'élevant à FCFA 27.725.509 034 comme suit, après y avoir intégrer le report à nouveau de FCFA 14.969.073 afin d'obtenir un bénéfice à repartir de FCFA 27.740.478.107 :

Réserve légale (15% du résultat)	4 158 826 355 F CFA
Dividende	18 573 332 670 F CFA
Report à nouveau	5 008 319 082 F CFA

Le dividende brut par action ressort ainsi à FCFA 5.970 La mise en paiement interviendra à l'issue de l'Assemblée Générale et se fera dans un délai maximum de 15 jours.

Cinquième résolution : Nomination d'un administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Bernardo SANCHEZ-INCERA, et nomme en tant qu'administrateur Monsieur Patrick SUET, pour la durée restant à courir du mandat de l'administrateur démissionnaire, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La prise de fonction effective de Monsieur Patrick SUET, sera subordonnée à l'obtention préalable d'une dérogation individuelle accordée par le Ministre de l'Economie et des Finances, après avis conforme de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Sixième résolution : Nomination d'un administrateur

L'Assemblée Générale nomme Madame Colette KACOUTIE DIABATE en qualité de nouvel administrateur SGBCI, pour une durée de trois (3) années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Septième résolution : Renouvellement des mandats de certains administrateurs

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de Monsieur Tiémoko Yadé COULIBALY et du Groupe ALLIANZ, représenté par Monsieur Frédéric BACCELLI viennent à expiration ce jour, décide de les renouveler pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Huitième résolution : Non renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de la Société SIGECO, commissaire aux comptes titulaire est arrivé à expiration ce jour, décide de ne pas le renouveler.

Neuvième résolution : Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale désigne le cabinet DELOITTE en qualité de commissaire aux comptes titulaire de SGBCI pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Dixième résolution : Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de la Société ERNST&YOUNG, commissaire aux comptes titulaire représenté par Monsieur Jean François ALBRECHT est arrivé à expiration, décide de le renouveler pour une durée de trois années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Onzième résolution : Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes suppléants

L'Assemblée Générale constatant que les mandats des commissaires aux comptes suppléants ci-après:

- Société UNICONSEIL, représenté par Monsieur Yao Djué TIEMELE;
- Monsieur Lamine FOFANA.

sont arrivés à expiration, décide de les renouveler pour une durée de trois années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Douzième résolution : Fixation de la somme allouée au Conseil d'Administration et au Président du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 431 de l'Acte Uniforme OHADA portant Droit des Sociétés Commerciales et du GIE, décide de fixer le montant annuel de l'indemnité de fonction à allouer à l'ensemble des administrateurs, en rémunération de leurs activités, à FCFA 20.000.000 brut.

Le Conseil d'Administration répartira librement cette indemnité entre ses membres.

L'Assemblée Générale décide également de fixer à FCFA 37.000.000 brut, les indemnités annuelles et avantages en nature du Président du Conseil d'Administration.

Treizième résolution : Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations aux fins d'effectuer ou de faire effectuer toutes formalités légales, de publicité et autres.

AGENCES D'ABIDJAN

ABOBO GARE	KOUMASSI REMBLAIS	RIVIERA PALMERAIE
ABOBO SAMAKE	KOUMASSI SAINT-ETIENNE	RIVIERA STE FAMILLE
ADJAME INDENIE	MARCORY AUTOROUTE	TREICHVILLE NANAN YAMOUSO
ADJAME LIBERTE	MARCORY CENTRE	TREICHVILLE MARINE
ADJAME NANGUI ABROGOUA	PLATEAU AKWABA	TREICHVILLE MOSQUEE
ANGRE DJIBI	PLATEAU CITE FINANCIERE	VRIDI
BIETRY	PLATEAU COMMERCE	WILLIAMSVILLE
COCODY AGHIEN	PLATEAU DOKUI	YOPOUGON ANANERAIE
COCODY CENTRE	PLATEAU DUPARC	YOPOUGON BEL-AIR
COCODY II PLATEAUX	PLATEAU PRIVILEGE	YOPOUGON NIANGON NORD
COCODY LYCÉE TECHNIQUE	PLATEAU PYRAMIDE	YOPOUGON NIANGON SUD
COCODY RUE DES JARDINS	PLATEAU SIEGE	YOPOUGON SIPOREX
COCODY VALLONS	PORT-BOUET HOTEL DE VILLE	YOPOUGON ST ANDRE
ESPACE 1ER LANGEVIN	RIVIERA ANONO	YOPOUGON PORT BOUET 2
KOUMASSI	RIVIERA GOLF	

AGENCES DE PROVINCE

ABENGOUROU	DALOA	MAN
ABOISSO	DAOUKRO	SAN PEDRO
AGBOVILLE	DIVO	SAN PEDRO BARDOT
ANYAMA MARCHE	FERKESSEDOUGOU	SOUBRE
BINGERVILLE	GAGNOA	TOUMODI
BONDOUKOU	GAGNOA DIOULABOUGOU	YAMOOUSSOUKRO
BOUAKE	GRAND-BASSAM	YAMOOUSSOUKRO HABITAT
DABOU	KORHOGO	

TOTAL AGENCES ABIDJAN	44
TOTAL AGENCES PROVINCE	23
TOTAL AGENCES SGBCI EN ACTIVITE AU 31/05/2015	67

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, APPELEZ LE CENTRE DE RELATIONS CLIENTELE YERI au 20 20 10 10



SGBCI

Abidjan Plateau, 5-7 Avenue Joseph Anoma
01 BP 1355 Abidjan Côte d'Ivoire
Tél. +225 20 20 12 34 - 20 20 14 92
www.societegenerale.ci

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

